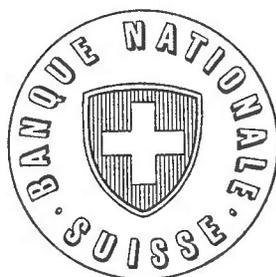


Banque Nationale Suisse

1950



43^{me} rapport

de la

Banque Nationale Suisse

1950

Berne, le 14 février 1951

**A l'Assemblée générale
des Actionnaires de la Banque Nationale Suisse**

Messieurs,

Le Conseil de banque de la Banque Nationale Suisse a approuvé dans sa séance du 9 février 1951, sur la proposition du Comité de banque, le rapport présenté par la Direction générale sur l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1950, pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'art. 53, 2^e alinéa, de la loi sur la Banque nationale, la Commission de contrôle a déposé son rapport en date du 10 février 1951. L'approbation des comptes par le Conseil fédéral, prévue par l'art. 26, 1^{er} alinéa de ladite loi, a eu lieu le 14 février 1951.

Nous avons donc l'honneur de vous soumettre le présent rapport en vous recommandant l'acceptation des comptes et l'adoption des propositions relatives à l'emploi du bénéfice, selon les résolutions formulées à la page 41.

Avec considération distinguée.

Au nom du Conseil de banque de la Banque Nationale Suisse:

Le président du Conseil de banque,
Dr A. Müller

Un membre de la Direction générale,
P. Keller

Rapport de la Direction générale

sur l'activité de la

Banque Nationale Suisse

en 1950

En 1950 l'économie mondiale a d'abord été influencée par les dévaluations monétaires de l'automne 1949; mais des forces beaucoup plus efficaces, nées de l'essor économique aux Etats-Unis, sont entrées en jeu déjà dans le premier semestre. De nombreux pays, tant outremer qu'en Europe, ont pu grandement améliorer leurs balances des paiements au cours de l'exercice. Pour la troisième période d'application du plan Marshall (1950/51), le Congrès américain a voté en faveur de l'Europe des crédits se montant à 2,8 milliards de dollars; ces crédits ont continué d'apporter une aide précieuse à l'économie de notre continent. Vers le milieu de l'année, les événements militaires d'Extrême-Orient, se répercutant sur le monde entier, ont exercé des effets décisifs sur la marche de l'économie. Le réarmement général et la constitution de réserves considérables provoquèrent une forte demande de matières premières et de denrées alimentaires. L'offre n'a pas pu la satisfaire, l'insuffisance de certaines récoltes ayant compromis les conditions d'approvisionnement. Le problème que posait l'écoulement des marchandises a cédé la place au problème du ravitaillement et le marché favorable aux acheteurs est redevenu avantageux pour les vendeurs. Les tendances présageant un essor de l'économie, qui surgissaient partout, firent redouter des évolutions fâcheuses. Dans le dessein de s'en préserver, nombre de pays ont pris des mesures non seulement dans le secteur des marchandises en contingentant, par exemple, des matières premières importantes, mais aussi en matière de crédit.

Sous l'empire des circonstances, la politique d'escompte a connu une véritable renaissance, parce que différentes banques d'émission ont de nouveau fait usage du moyen d'action

que constitue la modification du taux d'escompte. Dans le premier semestre de 1950, l'Italie et la France ont réduit les taux officiels; dans le second, le Danemark, les Etats-Unis, la Belgique, les Pays-Bas, le Canada, l'Allemagne occidentale, la Finlande et la Suède ont relevé les leurs. Les raisons du retour à l'instrument classique de la politique des banques d'émission sont de nature diverse. Dans quelques cas, c'est la volonté de prévenir une diminution rapide des réserves monétaires au profit de l'étranger et, dans d'autres, l'intention de lutter contre une évolution inflationniste qui ont déterminé les relèvements de taux. Cette politique montre que le taux d'intérêt recommence à jouer un rôle plus efficace comme régulateur sur le marché de l'argent et des capitaux. Il semble que différents pays ont abandonné la politique de l'argent à bon marché pratiquée pendant de longues années. D'autres mesures appliquées par l'étranger sur le marché de l'argent ont consisté à élever le montant des réserves obligatoires des banques, à restreindre les crédits et à résorber du pouvoir d'achat par une fiscalité plus rigoureuse.

Dans le domaine monétaire, l'évolution s'est engagée dans des directions différentes. Le redressement de l'économie a permis à beaucoup de pays d'adoucir les prescriptions régissant le commerce des devises; en revanche, d'autres Etats se sont vus amenés à les aggraver. Nombre de pays ont de nouveau procédé à des dévaluations monétaires (le Honduras britannique, l'Equateur, l'Indonésie, l'Islande, la Bolivie, le Chili, l'Argentine et l'Autriche); à cette occasion, quelques-uns d'entre eux ont introduit des cours multiples, tandis que d'autres ont unifié les cours des changes. L'Union soviétique a effectué une revalorisation et conféré au rouble une nouvelle valeur-or. La Pologne a fait de même et, en décembre, l'Uruguay a valorisé le peso. Un afflux extraordinaire de capitaux a engagé le Canada à abandonner son cours de change fixe le 1^{er} octobre 1950, sur quoi le cours de sa monnaie s'est mis à monter de quelques points, sans pourtant regagner l'ancienne parité avec le dollar des Etats-Unis.

Pendant l'exercice, divers plans ont été élaborés en vue d'amener les pays européens à collaborer plus étroitement dans le domaine économique. Alors que plusieurs d'entre eux n'ont pas encore abouti à un résultat tangible, la convention concernant l'établissement d'une Union européenne de paiements, telle qu'elle a été signée le 19 septembre 1950 par 18 Etats membres de l'Organisation européenne de coopération économique, est un événement d'une grande importance. L'Union européenne de paiements représente un nouvel essai, d'une part, de rétablir la convertibilité des monnaies européennes et, d'autre part, de favoriser le retour à la liberté des échanges commerciaux et des règlements internationaux. La compensation bilatérale est maintenant remplacée par la compensation sur une base multilatérale des soldes des balances des paiements. Elle s'effectue en partie par des transferts d'or ou de dollars, en partie à l'aide des crédits que les membres mettent à la disposition de l'Union européenne de paiements. En outre, un fonds de roulement de 350 millions de dollars, fournis par l'aide Marshall tout d'abord pour une année, sert à faciliter la compensation. Notre pays est devenu à son tour membre de l'Union européenne de paiements le 1^{er} novembre 1950. La limite du crédit de

la Suisse s'élève à 657 millions de francs pour la période de deux ans, soit jusqu'à la fin de juin 1952. La Banque nationale est de nouveau chargée du service de comptabilité avec les banques d'émission et des règlements de comptes mensuels avec la Banque des Règlements Internationaux, agent d'exécution de l'Union. Reste à savoir si, malgré le profond changement intervenu entretemps dans les conditions économiques, l'Union européenne de paiements pourra réaliser les espoirs qu'elle a fait naître.

Dans les premiers mois de l'exercice, l'économie suisse était encore sous l'influence des mesures de politique commerciale édictées par l'étranger, notamment à l'encontre des marchandises dites non-essentielles, et des effets de la dévaluation de nombreuses monnaies intervenue en automne 1949. Les soucis qu'inspirait la possibilité de maintenir l'occupation de la main-d'œuvre ont trouvé leur expression éloquente dans diverses motions et interpellations qui demandaient au Conseil fédéral des renseignements sur la politique économique et sur les différentes mesures envisagées pour développer les exportations, créer des possibilités de travail et protéger l'agriculture et l'artisanat. Toutefois il s'avéra que les dévaluations de monnaies étrangères n'affectaient pas notre économie aussi profondément que divers milieux l'avaient redouté. D'une manière générale, notre économie d'exportation – il est vrai en soutenant une lutte plus âpre contre la concurrence et en réduisant ses marges bénéficiaires – a pu aisément maintenir ses positions. Notre marché intérieur n'a pas été envahi par des produits industriels étrangers.

Pendant le deuxième trimestre de 1950, la courbe de la conjoncture commença à se relever. Grâce à l'accroissement de leurs exportations en Suisse, plusieurs pays ont été à même d'augmenter leurs achats dans notre pays et de mettre un contingent de devises plus élevé à la disposition du tourisme. L'amélioration de la balance des paiements de beaucoup d'États européens a été, elle aussi, un précieux soutien pour l'économie extérieure de la Suisse. Il sied de mentionner tout particulièrement la progression des échanges commerciaux avec l'Allemagne occidentale; toutefois nos envois à destination de cette région se sont vus grandement entravés vers la fin de l'année, en partie du fait que l'Allemagne était aux prises avec des difficultés de paiements inattendues dans ses rapports avec l'Union européenne de paiements. Par ailleurs la reprise d'activité aux États-Unis et, plus tard, les événements politiques internationaux ont donné une nouvelle impulsion à l'économie suisse. La mise à exécution des programmes de réarmement et les achats anticipés de marchandises, les efforts de notre pays pour constituer des réserves ont stimulé l'essor de l'économie. Aussi la situation offrait-elle, dans le second semestre de l'année, un aspect entièrement différent de celui de 1949. Au lieu de redouter une crise de chômage, on se demandait comment il serait possible d'obtenir la main-d'œuvre nécessaire. Si, au commencement de l'année, on avait encore recherché des mesures propres à empêcher un nouveau fléchissement de la conjoncture, on vit se poser, à la fin de l'année, des problèmes absolument différents; il fallait en effet examiner comment on parviendrait à empêcher une évolution malsaine.

Certains foyers de danger – investissements inconsidérés de capitaux, main-d'œuvre retirée d'autres branches – existaient dans l'industrie du bâtiment; malgré la disparition des subventions, cette industrie avait pris un puissant essor, soutenu, lui aussi, par l'abondance de disponibilités et le manque d'occasions appropriées de placer des capitaux. Le nombre des nouveaux logements construits dans 33 villes a été de 12879, soit 30 % de plus qu'en 1949; c'est là le plus fort accroissement depuis 1932. Les permis de bâtir délivrés au cours de l'exercice dépassent les chiffres de toutes les années précédentes. En revanche, comparativement aux projets acceptés par les inspecteurs des fabriques, la construction d'immeubles industriels est bien loin d'avoir égalé l'ampleur qu'elle avait prise auparavant dans les années de haute conjoncture; toutefois le programme de construction de bâtiments industriels est encore plus vaste que dans les années antérieures au déclenchement de la deuxième guerre mondiale.

Le degré d'occupation dans l'industrie, qui avait subi au cours du premier trimestre un recul général, mais différent d'une branche à l'autre, s'améliora manifestement. Pour le troisième trimestre de 1950, le coefficient qui exprime l'opinion des chefs d'entreprises sur le degré d'occupation était remonté au niveau du quatrième trimestre de 1948. A la fin de l'année, la plupart des industries avaient reçu des commandes relativement nombreuses. Cependant la difficulté d'obtenir des matières premières a causé en divers endroits des soucis déjà graves.

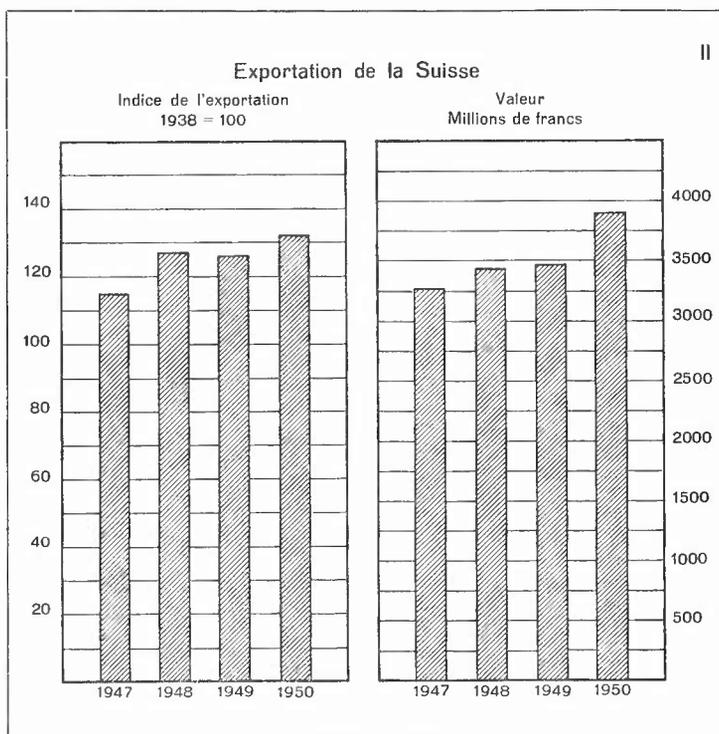
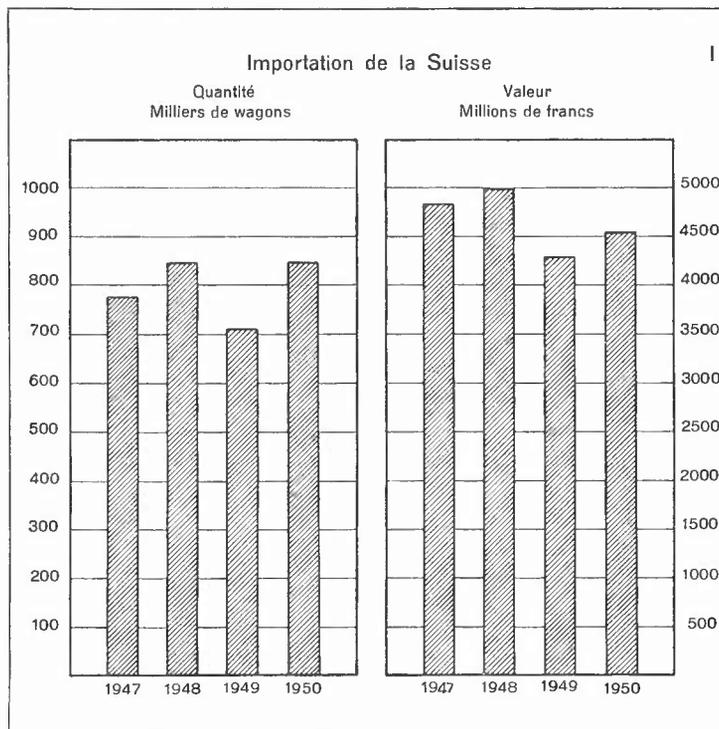
Alors que, dans le premier semestre, le nombre des demandes d'emploi était en partie notablement supérieur à celui de l'année précédente, le relèvement de la conjoncture pendant le second semestre a procuré au marché du travail un allègement considérable; aussi, exception faite d'un reliquat de travailleurs difficiles à placer, le chômage complet avait-il pour ainsi dire disparu, en automne, dans les branches les plus importantes de l'économie. Seul le groupe du commerce et de l'administration comprenait encore un assez grand nombre de personnes en quête de travail. On voyait apparaître nettement dans diverses industries une pénurie de main-d'œuvre, notamment de travailleurs ayant reçu une formation professionnelle. Lorsqu'on juge la situation du marché du travail, il importe de noter que le nombre des ouvriers étrangers est bien plus faible que pendant les années de haute conjoncture. Toutefois les autorités cantonales ont encore délivré, dans les onze premiers mois de 1950, 69 606 permis de travail à des étrangers contre 80 984 dans la période correspondante de l'année précédente.

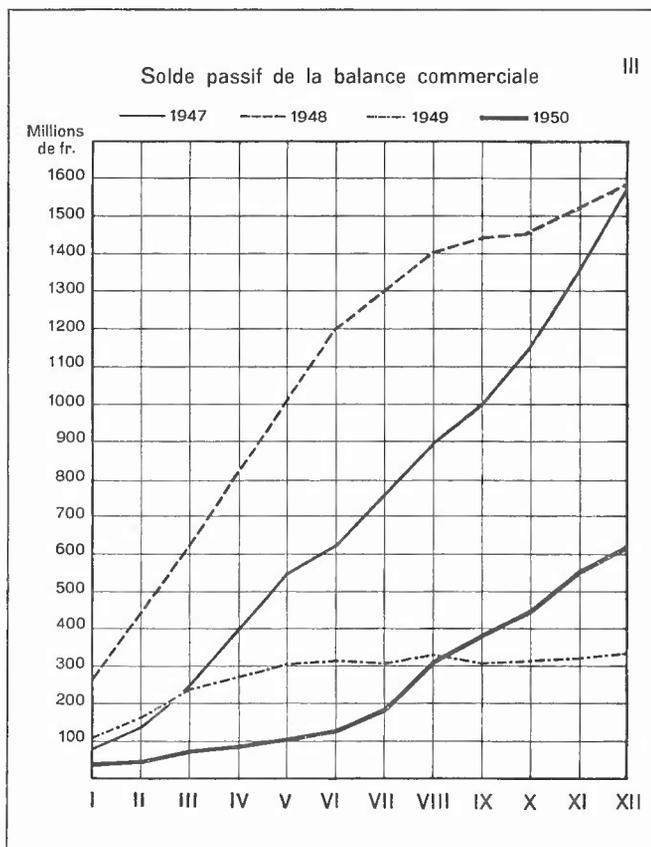
L'activité plus intense qui régnait dans l'économie et l'achat anticipé de denrées alimentaires et de matières premières se reflètent dans les chiffres afférents aux importations de la Suisse. Si l'année précédente, et encore au commencement de l'exercice, le recul des prix sur les marchés mondiaux de marchandises entravait la constitution de réserves, l'évolution politique ultérieure et les mesures prises par la Confédération pour favoriser la création de stocks obligatoires stimulèrent l'importation de denrées alimentaires et de matières premières indispensables en temps de guerre. Après le déclenchement de la crise coréenne, on se mit à constituer des approvisionnements, même sans y être tenu par des contrats. Avec 8,5 millions de tonnes, les importations accusent à peu près le même volume qu'en 1948, alors que

leur valeur, soit 4,5 milliards de francs, est inférieure au maximum atteint à cette époque-là, les prix étant plus bas. Bien qu'il ne tienne pas compte des changements intervenus dans la qualité et la provenance des marchandises et qu'il soit plutôt un indice des valeurs moyennes enregistrées par la statistique commerciale, l'indice des prix des marchandises importées s'inscrivait à 204 points en moyenne annuelle en 1950 contre 226 points en 1949 (1938 = 100). Lorsqu'on compare les indices moyens des prix des importations, il faut considérer qu'une

partie des marchandises entrées avait déjà été achetée à des prix relativement avantageux avant les hausses survenues sur le marché mondial. La statistique du commerce tient également compte des importations provenant de ports francs.

Comme certaines matières premières sont de nouveau contingentées et que des pays ont édicté diverses mesures limitant les exportations, le Conseil fédéral s'est vu amené à interdire, par arrêté du 1^{er} décembre 1950, l'emploi du cuivre dans des travaux déterminés. En outre, afin d'assurer l'approvisionnement du pays en matières premières indispensables, il a décidé, le 11 décembre, d'exercer une surveillance sur l'importation et l'exportation de marchandises qu'on ne peut se procurer à l'étranger qu'à des conditions plus rigoureuses. Les importateurs sont notamment tenus d'introduire immédiatement les marchandises dans le territoire douanier de la Suisse.





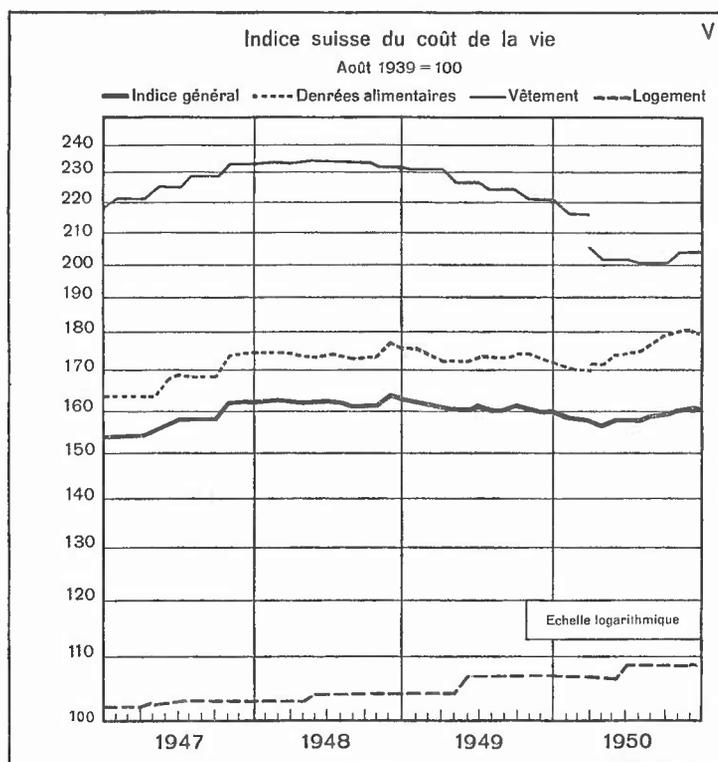
Selon l'indice quantitatif pondéré sur la base de la valeur qui reflète l'évolution du tonnage des exportations, d'après la moyenne des prix pratiqués en 1938, le volume des ventes à l'étranger a grandement dépassé celui de l'année précédente. Mais son augmentation ressort encore plus nettement du chiffre exprimant la valeur qui, avec 3,9 milliards de francs, l'emporte de beaucoup sur tous les résultats des années précédentes. Il ne faudrait pas voir dans ce fait la conséquence de prix plus élevés puisque, selon l'indice du prix des exportations en 1950, les valeurs moyennes des biens exportés étaient de 7%, respectivement de 4%, inférieures à celles des deux années antérieures.

Tandis que l'excédent mensuel des importations était le plus souvent insignifiant pendant le premier semestre et oscillait au-dessous de celui de 1949, il se mit à augmenter visiblement au cours du second semestre; en août et novembre, il a dépassé 100 millions de francs. Pour l'année 1950 entière, le solde passif de la balance commerciale s'est élevé à 625 millions de francs. Il est indubitable qu'il a pu être couvert par les recettes invisibles de la balance des revenus.

En 1950 l'hôtellerie a dû faire face à des difficultés encore accrues. Il est vrai que, dans les onze premiers mois, l'effectif des hôtes étrangers a été de 9% plus élevé qu'en 1949. Mais, par suite de la réduction de la durée des séjours, le nombre des nuitées a fléchi de quelque 11%. Les dévaluations de monnaies étrangères opérées l'année précédente, des interdictions temporaires d'exporter des devises ou l'attribution parcimonieuse de moyens de paiements pour les séjours de vacances en Suisse, la concurrence croissante de l'étranger ainsi que les tensions politiques sont sans doute les causes essentielles de cette évolution. Il y a lieu d'espérer que la libéralisation recherchée par l'Union européenne de paiements contribuera aussi à ranimer le mouvement touristique en faveur de notre pays. Comme de nombreux ressortissants suisses ont séjourné à l'étranger, leur affluence et le nombre des nuits qu'ils ont passées dans le pays ont baissé une fois de plus; le recul est de 5%, respectivement 8%. A cet égard il se peut que le mauvais temps qui a sévi temporairement ait porté préjudice à la fréquentation de nos stations de montagne.

qué pour les marchandises étrangères. Du niveau le plus bas où il était descendu dans l'après-guerre – fin juin 1950 –, l'indice des prix des produits importés s'est relevé de près de 23 %. Dans leur ensemble, les prix de gros des marchandises indigènes, eux aussi, ont progressé, mais leur avance n'est que de 5 %. Avec 218 points (1939 = 100), l'indice général est de 12 % supérieur au niveau le plus bas où il se trouvait en avril 1950. Par rapport à l'année précédente, ce sont les sous-groupes des textiles et des métaux qui accusent des relèvements prononcés.

L'indice du coût de la vie se calcule sur une nouvelle base depuis la fin de mars 1950. Malgré l'inclusion de deux autres groupes de dépenses (nettoyage et divers) et la modification de la méthode de calcul, l'indice général ne subit en fait qu'un changement insignifiant; on peut donc continuer de le comparer sans réserve avec l'ancien indice. En revanche, les différences sont un peu plus marquées dans quelques groupes. Le mouvement international des



prix ne pouvait manquer d'affecter notre indice du coût de la vie, qui est monté de 2 % depuis la fin de mars. Avec 161 points (1939 = 100), il a regagné, à la fin de 1950, le niveau de décembre 1949. L'indice des prix des produits alimentaires a augmenté de 5 %. Au cours des efforts entrepris pour abolir les subventions destinées à réduire les prix, deux des trois centimes versés par la Confédération pour abaisser le prix du lait ont été rejetés sur les consommateurs à partir du 1^{er} mai 1950. Le prix du fromage, lui aussi, a subi une hausse, alors que

l'enchérissement du prix du beurre a été pris en charge par la Caisse de compensation du prix du lait. L'indice des loyers est monté de 2 %; mais l'autorisation que le Conseil fédéral a donnée en principe de majorer de 10 % au maximum les loyers des anciens logements n'a pas encore pu l'influencer. A la fin de 1950, les prix des combustibles et de l'éclairage, des objets d'habillement et des produits pour le nettoyage sont un peu inférieurs à ceux de mars. Alors que, les années précédentes, l'indice suisse du coût de la vie était sensiblement influencé par les subventions destinées à réduire les prix, il n'en est plus guère ainsi aujourd'hui. Si les mesures prises pour combattre la cherté ont coûté 274 millions à la Confédération en 1948, le budget pour 1950 ne prévoyait plus à ce titre que 57 millions

de francs, dont 42 millions pour la construction de logements et 15 millions pour le lait et les produits laitiers.

Selon les calculs effectués par l'Office fédéral du travail, de l'industrie et des arts et métiers, les gains-horaires nominaux étaient à la fin du troisième trimestre de 1950, comme à la fin de 1949, de 84% en chiffre rond plus élevés qu'en 1939. Rapportés à l'indice du coût de la vie, les salaires-horaires réels dépassaient de quelque 15%, à la fin de septembre 1950, le niveau qu'ils accusaient avant le début de la deuxième guerre mondiale. Ces évaluations reposent sur les données statistiques fournies par 3700 entreprises occupant 235 000 ouvriers; elles concernent l'industrie, y compris l'industrie du bâtiment, mais elles ne tiennent pas compte des autres branches de l'économie ni des traitements des employés.

Au cours de l'exercice, le renforcement de l'activité économique a marqué son empreinte sur l'évolution des finances fédérales. Les recettes de l'administration des douanes ont atteint au total 587 millions de francs contre 486 millions de francs en 1949. L'impôt sur le chiffre d'affaires, lui aussi, a bénéficié de l'accroissement des importations; mais son rendement a été défavorablement influencé par les fortes exonérations d'impôts accordées au cours de l'exercice; de la sorte son montant global de 415 millions de francs, bien que dépassant les 370 millions prévus par le budget, est inférieur aux résultats de l'année précédente (435 millions). Les rentrées provenant d'autres impôts ont en général atteint les sommes présumées.

La tentative de réorganiser les finances de la Confédération sur une base constitutionnelle a été rejetée dans la votation populaire du 4 juin 1950; en revanche, le régime transitoire, qui assure à la Confédération, pour la période allant de 1951 à 1954, l'essentiel des ressources fiscales dont elle disposait jusqu'ici, a été accepté par le peuple et les cantons le 3 décembre 1950. Les mesures de transition s'en tiennent étroitement au droit en vigueur; toutefois quelques dégrèvements ont été octroyés aux contribuables.

L'acceptation du régime financier de 1951 à 1954 a eu également pour conséquence de proroger le fondement du régime monétaire actuel jusqu'à la fin de 1954 et de lui donner une base constitutionnelle. En effet, l'arrêté du Conseil fédéral du 27 septembre 1936 instituant des mesures monétaires reposait sur le droit de nécessité en matière financière édicté en 1936, qui autorisait le Conseil fédéral notamment à « prendre toutes mesures qu'il jugera nécessaires au maintien du crédit national et qu'il estimera ne pouvoir être différées. » Cette disposition a été reprise dans le programme financier de 1939 à 1941, puis prorogée trois fois, en dernier lieu dans le cadre du programme financier pour l'année 1950 à 1951.

Déjà dans le premier semestre, on s'est pleinement rendu compte que le Conseil fédéral avait vu juste en décidant, en septembre 1949, après les dévaluations de monnaies étrangères, de ne pas modifier la valeur-or du franc suisse. Certes notre économie s'est trouvée parfois dans des passes difficiles; mais elles n'étaient qu'en partie imputables à des dévaluations monétaires étrangères. D'ailleurs la fermeté de notre monnaie et le volume relativement élevé

des exportations du premier semestre attestent sans doute que le franc suisse n'est pas sur-évalué.

Concernant l'évolution des réserves monétaires, on a constaté que l'afflux d'or et de devises s'est poursuivi encore pendant le premier semestre. Afin de prévenir autant que possible la création d'argent qu'impliquait ce phénomène, la Confédération a repris pour 236 millions de francs d'or, de sorte que son avoir est monté à 505 millions de francs. Jusqu'au milieu de juillet, l'or et les devises appartenant à la Banque nationale et à la Confédération ont passé au montant sans précédent de 7043 millions de francs. Mais, à la suite d'un revirement qui a commencé pendant le second semestre, les réserves sont descendues à 6619 millions de francs jusqu'à la fin de l'année; la diminution subie de ce fait par la réserve d'or de la Confédération s'élève à 387 millions de francs. Les sorties d'or et de devises sont en corrélation avec le financement des importations, les crédits ouverts à l'étranger par des banques suisses, les versements à l'Union européenne de paiements, ainsi que des cessions d'or à des banques d'émission étrangères. La Banque nationale suisse a vendu pour 49 millions de francs d'or à l'industrie suisse. Sans la réduction des crédits ouverts dans le cadre des accords bilatéraux de paiements, le fléchissement des réserves monétaires se serait manifesté d'une manière encore plus frappante; par suite de l'augmentation des importations et d'achats anticipés de devises, la dette de plusieurs Etats au titre des crédits s'est réduite ou même transformée dans quelques cas en une créance sur notre pays.

C'est à la fin de novembre que la Suisse a participé pour la première fois à la compensation effectuée par l'Union européenne de paiements. Notre pays s'est trouvé dans le groupe des débiteurs; mais il a repassé entretemps, comme on s'y attendait, dans celui des créanciers. A la fin de novembre, il devait bonifier 119 millions de francs à l'Union de paiements. Cette situation s'explique avant tout par le fait que la Suisse a entièrement amorti les soldes débiteurs afférents aux accords bilatéraux à la fin d'octobre, tandis qu'elle a accordé à quelques partenaires la faculté de s'acquitter de leurs engagements au titre des crédits en effectuant des versements mensuels par l'entremise de l'Union européenne de paiements. En revanche, on vit apparaître, déjà à la fin de décembre, un excédent actif de 64 millions de francs; de ce fait, le déficit initial s'est réduit à 55 millions de francs à la fin de l'année. Après l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne de paiements, il a fallu reviser de nombreux accords de paiements bilatéraux.

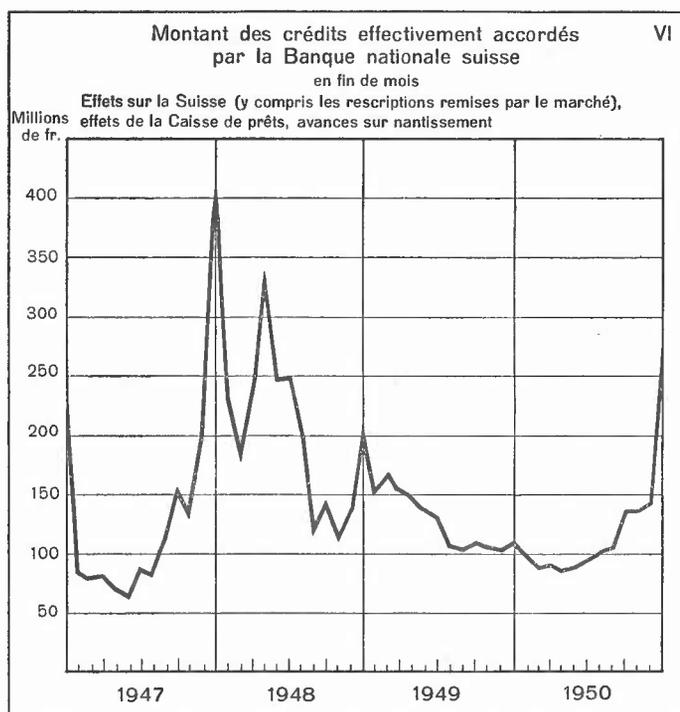
Jusqu'en mai, le dollar, dont le cours dans notre pays dépend complètement du jeu de l'offre et de la demande depuis l'automne 1949, a été constamment coté à 4,29 francs environ sur le marché des devises. Le renforcement de la demande de dollars destinés au règlement d'importations et à l'ouverture de crédits à l'étranger a eu plus tard pour effet de raffermir le cours qui oscilla le plus souvent entre 4,33 et 4,35, dépassa légèrement 4,36 en automne, sans pourtant jamais atteindre la parité, soit 4,3728. En décembre, lorsque les Etats-Unis édictèrent des mesures d'économie de guerre plus rigoureuses et qu'on redouta un nouveau blocage d'avoirs

en dollars, le cours de cette devise recula jusqu'à 4,29 à la suite de ventes effectuées par des étrangers et de rapatriements de capitaux suisses. Pendant toute l'année, le franc suisse a donc fait prime sur le dollar. Les autres monnaies libres, elles aussi (francs français et belge et dollar canadien), ont subi des fluctuations. Dans la mesure où ils sont fixés par les accords bilatéraux, les cours des devises n'ont pas été influencés par la demande accrue, comme le furent temporairement la livre sterling et la couronne suédoise, lorsqu'on parlait de leur revalorisation éventuelle. En revanche les cours des billets de banque de la plupart des banques d'émission ont accusé des variations assez sensibles.

Pendant l'exercice également, les Etats-Unis ont maintenu le prix de l'or en vigueur jusqu'ici. Le Fonds monétaire international, de son côté, n'a pas modifié les principes directeurs de sa politique de l'or. En revanche, sur les marchés libres, le prix de l'or a continué de subir des fluctuations considérables. A la suite de l'amélioration de la situation économique, des progrès réalisés dans l'assainissement des conditions monétaires, de la liquidation d'or thésaurisé en Extrême-Orient et de la vente d'or industriel par l'Afrique du Sud, le prix de l'or a marqué un recul dans le premier semestre; puis il a évolué en sens inverse au cours de la seconde moitié de l'année, parallèlement à l'incertitude croissante et au renforcement général du besoin de thésauriser.

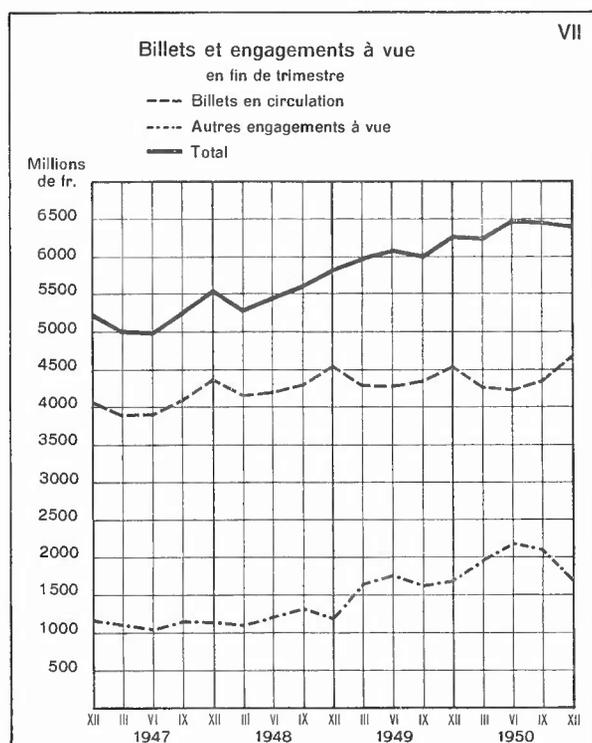
Les prescriptions suisses régissant le commerce de l'or n'ont pas non plus subi de modifications de principe en 1950. Comme l'exportation de fil d'or et d'articles similaires fabriqués avec de l'or importé par l'industrie se heurtait à des difficultés techniques dans l'application des mesures douanières, l'administration fédérale des douanes a été habilitée, le 18 décembre 1950, à autoriser jusqu'à nouvel ordre, sans permis spécial de la Banque nationale suisse, l'importation, l'exportation et le transit des objets en or figurant sous les chiffres 868 et 870 du tarif douanier. Sont exceptées de cette mesure, les barres d'or laminé de la forme et du poids usuels (10,9-13,3 kg) et munies du poinçon du fondeur.

Comme ce fut déjà le cas en 1949, le crédit de la banque d'émission n'a été que faiblement mis à contribution en 1950 en raison de l'abondance des disponibilités. Le montant du portefeuille commercial, qui comprend surtout des effets afférents à la création de stocks obligatoires ou émis par les organisations économiques de la Confédération, s'est tenu le plus souvent au-dessous de 100 millions de francs; à la fin de 1950 le portefeuille de la Banque nationale contenait pour 50 millions de francs d'effets créés pour la constitution de stocks obligatoires, soit juste 30% des montants repris par les autres banques. Des entreprises ont financé une autre partie de ces stocks à l'aide de leurs propres ressources. Le recours de l'économie privée aux avances sur nantissement de la banque d'émission est demeuré, lui aussi, constamment modéré; sauf à la fin de l'année, il a oscillé au-dessous de 30 millions de francs. Alors qu'en moyenne annuelle le montant des effets en portefeuille et des avances sur nantissement, soit 112 millions de francs, n'a pas rejoint le niveau de 1949, il était à la fin de 1950 beaucoup plus élevé que l'année précédente, puisqu'il se chiffrait à 286



user de retenue dans l'octroi de promesses de ce genre.

La Confédération n'a jamais fait appel au crédit de la banque d'émission. Si des bons du Trésor sont parfois apparus dans la situation de notre établissement, il s'agissait de rées-



comptes au marché. La Confédération a disposé auprès de la banque d'émission, durant toute l'année, d'un avoir moyen de plus de 300 millions de francs, qui a parfois dépassé un demi-milliard de francs. Cette réserve est destinée à subvenir aux dépenses considérables que ne manqueront pas d'entraîner le réarmement, l'achat anticipé de marchandises et l'ouverture de crédits à l'Union européenne de paiements; elle a aussi eu l'heureux effet de fixer temporairement des disponibilités du marché.

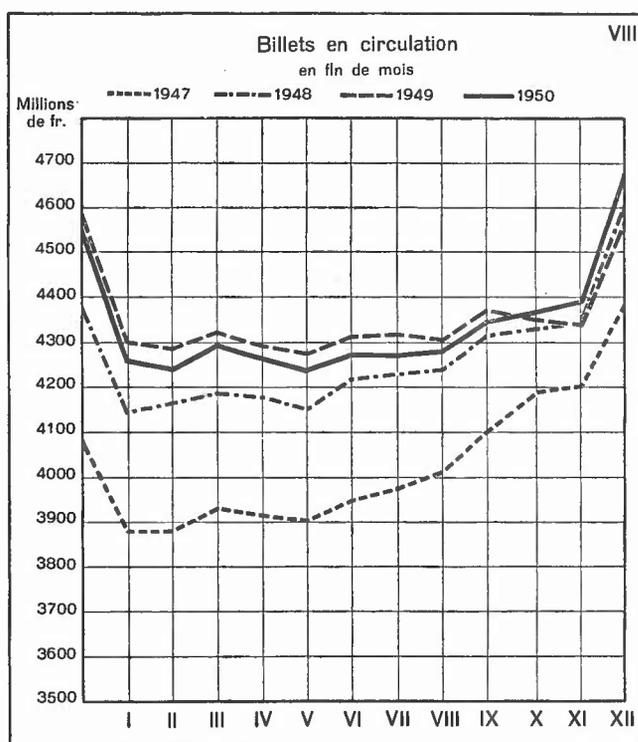
Par suite de l'afflux ininterrompu d'or et de devises, l'argent créé par la banque d'émission (billets en circulation et engagements à vue) n'avait pour ainsi dire fait qu'augmenter au cours de ces dernières années, malgré

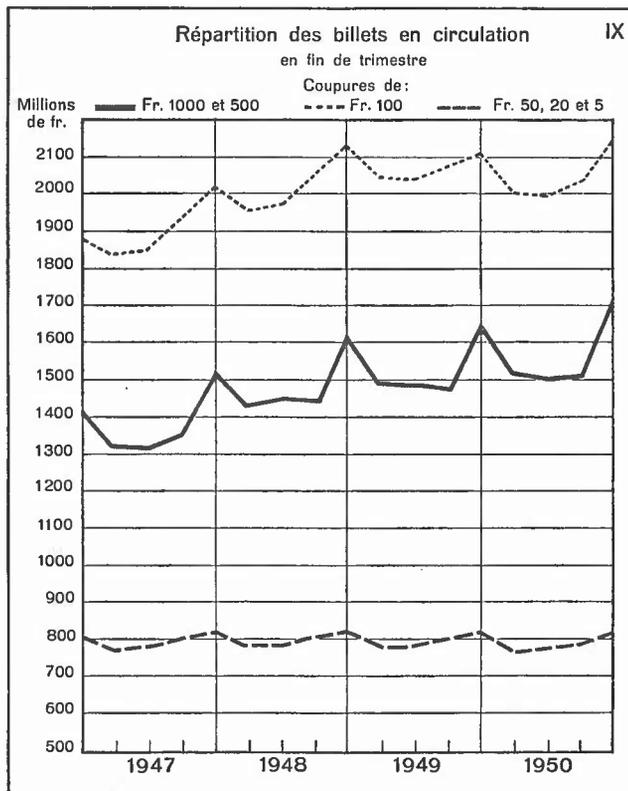
toutes les mesures prises pour empêcher cette évolution. Au cours de l'exercice également, le volume monétaire a continué de progresser; de 6297 millions de francs à la fin de 1949, il

a passé à 6505 millions au milieu de juillet; puis il s'est mis à reculer dans le second semestre pour remonter en décembre. A la fin de 1950, le volume monétaire s'élevait à 6437 millions de francs; mais depuis le milieu de juillet, où il avait atteint son niveau le plus élevé, des changements essentiels sont survenus dans sa composition; en effet, à une augmentation d'un demi-milliard de francs en chiffre rond enregistrée par la circulation des billets s'oppose la diminution de 564 millions de francs subie par les engagements à vue. Depuis la mi-juillet, ces engagements, hormis ceux qui concernent les administrations fédérales, les déposants et les accords de clearing avec l'étranger, se sont réduits de 836 millions de francs; à la fin de l'année, ils se montaient encore à 1042 millions, dont 720 millions pour les avoirs en comptes de virements des banques.

Tout en subissant les fluctuations mensuelles accoutumées, la circulation des billets a fait preuve, jusqu'au mois d'août, d'une stabilité remarquable; comme le montre le graphique VIII, elle a constamment oscillé un peu au-dessous de son niveau de l'année précédente. La vive activité de l'économie et les mouvements plus rapides du commerce de détail pendant les derniers mois ont accru la demande de billets. A la fin d'octobre, la circulation fiduciaire a dépassé pour la première fois le niveau de l'année précédente et atteint à la fin de l'année un nouveau chiffre maximum en s'élevant à 4664 millions de francs. Une part de l'accroissement de la circulation des billets est aussi attribuable au fait que les entreprises de l'économie ont renforcé leur encaisse.

De la fin de mai à la fin de décembre 1950, la circulation des billets a augmenté de 421 millions de francs en tout, dont 212 millions représentent des coupures de 500 et 1000 francs; à la fin de 1950 le montant de ces coupures en circulation s'élevait à 1707 millions de francs, soit 36 % de la circulation totale. La proportion des billets de 100 francs se chiffre à 46 %, et celle des autres coupures à 18 %. Les montants absolus des petites coupures en circulation subissent des fluctuations relativement faibles. En moyenne annuelle, le montant des billets de 5, 20 et 50 francs qui ont été émis a constamment oscillé à proximité de 800 millions de francs entre 1947 et 1950. Les besoins accrus de moyens de paiements se manifestent dans les mouvements plus élevés qu'ont enregistré les modes de paiement sans emploi de numéraire. Aussi bien dans le service des virements de la Banque nationale





que dans le trafic des comptes de chèques et de virements de l'administration des postes, le total des mouvements a augmenté.

Le marché de l'argent a bénéficié jusqu'en été d'une liquidité extraordinaire. L'exemple qui illustre le mieux ce fait, c'est l'accroissement des engagements à vue de la banque d'émission qui ont passé de 1731 millions de francs à la fin de 1949 à 2337 millions au milieu de juillet 1950. Cette forte progression des disponibilités du marché résulte de causes multiples. D'une part la réduction du déficit de la balance commerciale, le solde actif de la balance des revenus, l'entrée de capitaux venant de l'étranger et le rapatriement d'avoirs suisses ont provoqué un afflux d'or et de devises et par là une augmentation du volume monétaire, dans la mesure où la Confédération n'a pas repris de l'or. En outre, le remboursement d'emprunts, l'épargne volontaire et forcée et la liquidation de stocks de marchandises ont procuré des moyens au marché. Une mise à contribution plus considérable du marché de l'argent s'est produite dans le second semestre de l'année; de la sorte les engagements à vue de la Banque nationale se montaient encore à 1773 millions de francs à la fin de 1950.

Les emprunts et les bons de caisse émis par la Confédération au cours de l'exercice ont atteint 500 millions de francs en tout. En l'espèce il s'est agi exclusivement d'opérations de conversion. Le montant des bons du Trésor ordinaires nouvellement émis se chiffre à 681 millions de francs et celui des titres de ce genre remboursés à l'échéance à 577 millions de francs. De plus, des rescriptions de stérilisation représentant 200 millions de francs ont été amorties. A la suite de cette opération, les engagements à terme ont complètement disparu de la situation de la Banque nationale, autrement dit, ils ont été transformés en engagements à vue. A la fin de l'année, il y avait pour 125 millions de francs de rescriptions de stérilisation non remboursées. Les autres bons du Trésor encore en circulation s'élèvent à 1171 millions de francs.

Dans chacune des années précédentes, l'or et les devises repris par la banque d'émission ont procuré des disponibilités au marché. Comme à la fin de 1950, le montant des réserves monétaires de la Banque nationale était de 268 millions de francs inférieur à celui de 1949, une somme équivalente de moyens de paiements a été retirée du marché. Afin de faire obstacle

à l'afflux de nouveaux capitaux étrangers et d'empêcher ainsi les avoirs à vue d'augmenter encore, la Banque nationale a conclu avec les établissements de crédit un Gentlemen's Agreement aux termes duquel les capitaux d'origine étrangère, anciens et nouveaux, déposés dans les banques, ne bénéficient plus d'aucun intérêt. L'argent nouvellement entré, qui n'est pas converti dans un délai déterminé en devises d'un pays tiers, ne peut être retiré que sur préavis d'un mois.

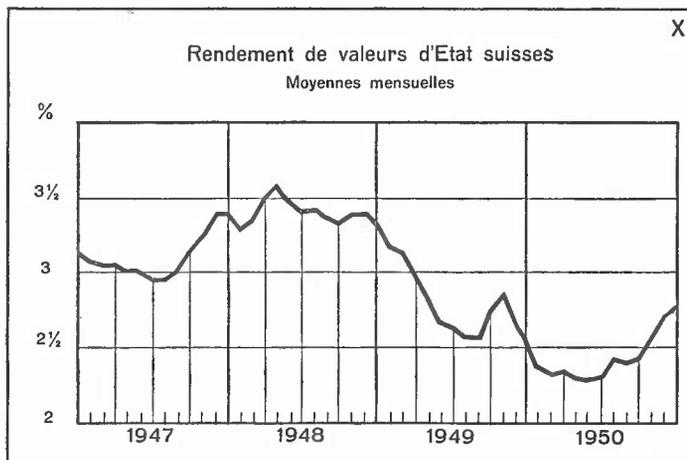
Ce sont les bilans intermédiaires des 43 plus grandes banques (banques cantonales, grandes banques et banques locales d'une certaine importance) qui donnent l'image la plus fidèle des conditions du marché de l'argent. Si, dans les premiers mois de l'année, un fort afflux de moyens financiers figurait en regard d'une activité réduite en matière de crédit, la situation s'est modifiée du tout au tout dans le second semestre. L'augmentation des fonds placés en comptes d'épargne et sur carnets de dépôt se ralentit de mois en mois; les retraits dépassèrent temporairement les entrées. La demande d'obligations et de bons de caisse, elle aussi, était sans importance. Par ailleurs l'accroissement des importations, le renouvellement des stocks, les investissements plus élevés, notamment dans la construction de logements et, d'une manière générale, la vive activité de l'économie provoquèrent une expansion de crédit. De ce fait les comptes débiteurs haussèrent de 374 millions de francs dans les onze premiers mois de l'exercice, alors qu'ils s'étaient réduits d'à peu près autant dans la période correspondante de 1949. Le montant du portefeuille des effets de change a relativement peu augmenté. Les placements hypothécaires progressèrent régulièrement d'un mois à l'autre; mais leur accroissement n'a pas égalé celui de l'année précédente, malgré l'activité plus intense qui régnait dans l'industrie du bâtiment, soit que les crédits de construction n'aient pas encore été convertis en hypothèques ou que les hypothèques aient été reprises par d'autres bailleurs de fonds. Faute d'autres possibilités de placements, on renforça le portefeuille des titres dans le premier semestre de l'année, mais on le réduisit pendant le second semestre afin d'obtenir les moyens nécessaires aux opérations de crédit. Enfin les disponibilités en caisse, elles aussi, furent utilisées dans une mesure considérable pour répondre aux demandes de crédits.

Si l'on considère qu'une partie des crédits bancaires a servi à financer les importations et qu'une autre partie correspond à des crédits accordés à l'étranger, on ne saurait guère prétendre que les opérations de crédit aient subi jusqu'ici un gonflement malsain. En présence de la situation modifiée, qui se caractérise par le plein emploi de la main-d'œuvre, les chiffres élevés des exportations, la vive activité de l'économie pour couvrir les besoins du pays et les prix en hausse, la Direction générale a jugé indiqué de recommander aux banques d'user de réserve dans l'ouverture et de prudence dans le choix des crédits. Par cette démarche, la banque d'émission ne voulait pas du tout inciter les banques à restreindre les crédits servant à satisfaire des besoins légitimes de l'économie, surtout lorsqu'ils devaient pourvoir à l'approvisionnement du pays et au développement d'une production normale. En adressant sa

circulaire aux établissements suisses de crédit, elle cherchait plutôt à les mettre en garde contre l'ouverture de crédits destinés à des transactions spéculatives et à des investissements indésirables. La banque d'émission estime que les banques doivent se soucier de leur liquidité et que, dans les circonstances actuelles, elles ne peuvent pas tout simplement compter sur le concours de la banque d'émission.

Malgré les changements intervenus sur le marché de l'argent, les taux d'intérêt pour les capitaux à court terme ont joui d'une grande stabilité. Ni l'afflux, ni non plus le reflux de capitaux n'ont ébranlé le taux privé appliqué aux acceptations de banque et aux effets commerciaux de premier ordre, qui est demeuré à $1\frac{1}{2}\%$ pendant toute l'année. Les taux officiels en vigueur depuis le 26 septembre 1936, soit $1\frac{1}{2}\%$ pour l'escompte et $2\frac{1}{2}\%$ pour les avances sur nantissement, sont demeurés, eux aussi, inchangés. En revanche, le taux pour l'argent au jour le jour a rétrogradé de 1% à $\frac{3}{4}\%$ en juillet pour remonter ensuite et atteindre $1\frac{1}{2}\%$ à la fin de l'année.

Le marché des capitaux a suivi la même évolution que le marché de l'argent. En raison



de la demande persistante de valeurs de placement et de l'insuffisance de l'offre, le rendement des fonds publics fédéraux a continué à fléchir; calculé en tenant compte de la date de dénonciation, il est tombé de $2,49\%$ à la fin de 1949 à $2,27\%$ à la fin de mai 1950. Les événements politiques internationaux et l'évolution du marché de l'argent ont provoqué une baisse

des cours sur le marché des obligations et le rendement des fonds d'Etat est monté temporairement à $2,81\%$; à la fin de l'année, il s'inscrivait à $2,74\%$.

Les taux d'intérêt des banques ont été plus stables. Il est vrai que, dans le premier semestre de l'année, le taux d'intérêt pour les obligations de caisse a encore subi des réductions en divers endroits. Toutefois, dès l'automne, différentes banques ont dû relever le taux ou raccourcir le délai de remboursement de leurs obligations de caisse afin de conserver les fonds provenant de cette source. En vertu de l'art. 10, 1^{er} alinéa, de la loi fédérale sur les banques, la Banque nationale a été fréquemment appelée à donner son avis sur l'élévation du taux de bons de caisse. A ce sujet, il importe de rappeler que seuls les établissements dont la somme du bilan atteint au moins 20 millions de francs sont tenus d'informer la Banque nationale de leur intention d'élever le taux de leurs bons de caisse. Dans tous les cas, il s'est agi de relèvements de $\frac{1}{4}\%$. En ce qui concerne la durée des obligations de caisse nouvellement émises, on constate que les titres à l'échéance de 5 ans reprennent une plus grande importance. Au

cours de l'exercice, le taux servi aux dépôts d'épargne n'a été réduit que par quelques rares établissements; en règle générale, il varie entre 2 % et 2 1/2 %. Le taux des banques pour les hypothèques en premier rang, lui aussi, est demeuré en général inchangé à 3 1/2 %; en revanche, sous la pression de la concurrence qui régnait sur le marché hypothécaire, certains prêteurs ont sans doute fait diverses concessions aux emprunteurs, notamment sur la quotité du prêt.

Les émissions d'emprunts suisses par obligations ont été plus fréquentes que l'année précédente; les emprunts n'avaient pas toujours pour cause le besoin d'argent, mais souvent le désir de profiter des conditions assez avantageuses qui prévalaient sur le marché des capitaux. Les conversions ont atteint 779 millions de francs contre 216 millions en 1949. Dans le courant de l'exercice, des corporations de droit public ont mis pour la première fois en souscription publique des emprunts d'un taux inférieur à 3 %. La Confédération a recouru deux fois au marché des capitaux. Elle a émis en mai, au cours de 105,40 plus 0,60 de droit de timbre, un emprunt 3 % d'un montant nominal de 150 millions de francs, remboursable au bout de 30 ans, et, au cours de 100,40 plus le droit de timbre, des bons de caisse 2 1/2 %, à l'échéance de 10 ans, représentant eux aussi un montant de 150 millions de francs. Une partie du produit de ces emprunts a servi à convertir des anciens emprunts d'un montant de 405 millions de francs. A la fin d'octobre, la Confédération a offert en souscription publique, au prix de 101 plus le droit de timbre, un emprunt de conversion 2 3/4 % de 200 millions de francs à l'échéance de 12 ans. Enfin elle a contracté un prêt de 175 millions de francs auprès du Fonds de compensation de l'Assurance-vieillesse et survivants.

L'argent frais que les emprunts suisses par obligations placés en 1950 ont obtenu du marché s'élève à 174 millions en tout contre 342 millions de francs l'année précédente. Mais en face de cet apport figure une somme de 479 millions de francs correspondant à des remboursements (922 millions de francs en 1949); les placements et les remboursements d'emprunts ont donc rendu au marché 305 millions de francs (580 millions en 1949).

En 1950 également, les émissions d'actions sont demeurées insignifiantes, car nulle part un grand besoin d'élargir les bases financières ne s'est fait sentir. Ce furent de nouveau les sociétés d'assurances qui élevèrent leur capital ou demandèrent le versement de nouvelles tranches du capital-actions. En regard d'émissions portant sur 32 millions de francs figure un montant de 23 millions résultant de remboursements du capital-actions de sociétés suisses.

Les emprunts placés pour le compte de pays étrangers ont enlevé au marché suisse 208 millions de francs, soit 366 millions de francs depuis la fin de la guerre. Pendant l'exercice, des emprunts ont été contractés par la Belgique, les Pays-Bas, l'Afrique du Sud et le Congo belge. Mais les banques suisses ont mis, sous une autre forme, des fonds considérables à la disposition de l'étranger. Dans les circonstances qui régnaient à l'époque, l'octroi de crédits extérieurs provoqua une sortie de disponibilités qui n'était pas indésirable; mais il était surtout propre à favoriser directement ou indirectement le commerce suisse d'importation et d'exportation.

En 1950, le montant total d'argent frais demandé au marché suisse des capitaux par les émissions publiques s'est élevé à 415 millions de francs auxquels s'opposent des remboursements d'obligations et d'actions atteignant 502 millions de francs.

L'adhésion de la Suisse à l'Union européenne de paiements a ouvert une lacune dans la réglementation légale de l'exportation des capitaux. En effet, aux termes de la loi suisse sur les banques, seuls les crédits à l'étranger qui atteignent au moins 10 millions de francs et dont la durée dépasse une année doivent être soumis à l'approbation de la Banque nationale. Alors que le service réglementé des paiements n'offrait jusqu'ici aucune possibilité de transférer des capitaux en Suisse – sauf quelques rares exceptions –, il pourrait arriver que les pays participant au système de compensation instauré par l'Union européenne de paiements se procurent des crédits à court terme en Suisse et les fassent rembourser par l'entremise de cette institution. En pareil cas, le crédit ouvert par la Confédération servirait au remboursement de prêts financiers au détriment d'autres secteurs de notre économie. C'est pourquoi le Conseil fédéral a prescrit, par son arrêté du 1^{er} décembre 1950, que tout transfert de capitaux par la voie du service réglementé des paiements doit être autorisé par le Département politique fédéral lorsqu'il dépasse un demi-million de francs. Les amortissements contractuels et les autres modes d'extinction de dettes sont assimilés aux transferts de capitaux. Les transferts de capitaux qui ne recourent pas au service réglementé des paiements n'ont besoin d'aucune autorisation spéciale.

Si l'on veut se faire une idée exacte de la mise à contribution du marché suisse des capitaux, il importe aussi de tenir compte de l'activité que déploie le Fonds de compensation de l'Assurance-vieillesse et survivants. Alors que les émissions d'emprunts suisses n'ont enlevé que 174 millions de francs au marché, les capitaux que le Fonds a placés sous forme d'emprunts et de prêts atteignent 475 millions de francs. Du fait d'avances et d'achats de titres, le Fonds a augmenté de 213 millions de francs ses placements auprès de la Confédération et les a portés ainsi à 379 millions de francs. Les nouveaux crédits que le Fonds a ouverts à des cantons et à des communes se chiffrent à 116 millions de francs. Avec 119 millions de francs les prêts qu'il a accordés aux deux centrales de lettres de gage sont beaucoup plus élevés qu'en 1949; les engagements de ces institutions envers lui sont en effet montés à 321 millions de francs. L'ensemble des placements effectués par le Fonds s'élevait en tout à 1273 millions de francs à la fin de 1950.

Sauf quelques rares interruptions, les cours des actions ont poursuivi leur mouvement de hausse dans les bourses suisses. Bien qu'il se soit maintenu en partie au-dessous de 3 % et qu'il ait varié en moyenne entre 2,96 % et 3,20 % pour les valeurs comprises dans l'indice des actions, le rendement des valeurs à dividende a bénéficié de l'abondance des disponibilités, de la pénurie de valeurs de placement à revenu fixe, ainsi que de la confiance qu'inspiraient les perspectives de travail des industries. En novembre, la valeur en bourse des actions englobées dans l'indice est montée à 267 % du capital versé, niveau le plus élevé qu'elle

ait jamais atteint. L'indice des actions s'inscrivait à 261 à la fin de 1950 contre 241 à la fin de l'année précédente. L'indice des actions industrielles a enregistré une avance plus forte, puisqu'elle est de 15 % contre 8 % pour l'indice général; il se tenait à 381 % à la fin de 1950. On voit donc se refléter également dans l'évolution du marché des actions les changements considérables que l'économie suisse a subis pendant l'exercice.

En 1950, les autorités de la Banque ont achevé la préparation d'un nouveau projet de revision de l'art. 39 de la Constitution fédérale et soumis leurs propositions au Département fédéral des finances et des douanes. Sur cette base, le Conseil fédéral a adressé à l'Assemblée fédérale, le 21 avril 1950, un rapport dans lequel, conformément à l'attitude prise par la Banque nationale, il a invité les Chambres fédérales à recommander au peuple et aux cantons le rejet de l'initiative pour la monnaie franche. En même temps le Conseil fédéral a proposé au Parlement de soumettre un contreprojet au peuple et aux cantons. Après y avoir apporté quelques modifications d'ordre rédactionnel, les deux Chambres ont adopté les propositions du Conseil fédéral à une forte majorité.

Le contenu du contreprojet de l'Assemblée fédérale qui sera soumis à la votation populaire le 15 avril 1951, en même temps que l'initiative pour la monnaie franche, diffère sur les points suivants du texte constitutionnel en vigueur :

L'énumération des tâches que la Constitution impose à la banque investie du monopole d'émission des billets est complétée pour être adaptée aux conditions qui se sont formées au cours des années. La banque centrale d'émission n'est plus uniquement tenue de régler la circulation de l'argent et de faciliter les opérations de paiement; elle doit aussi pratiquer, « dans le cadre de la législation fédérale, une politique de crédit et une politique monétaire qui servent les intérêts généraux du pays. » Cette adjonction n'apporte rien de nouveau. Mais la politique de crédit et la politique monétaire ont acquis une telle importance dans l'économie nationale qu'il est nécessaire de les mentionner dans la Constitution.

C'est en fait l'acceptation obligatoire des billets de banque qui a provoqué la revision constitutionnelle. La prescription en vigueur, disposant que les billets de banque ne peuvent être déclarés moyens légaux de paiement qu'en cas de nécessité en temps de guerre, s'est avérée depuis longtemps trop étroite en pratique. Le contreprojet de l'Assemblée fédérale remédie à cet inconvénient en disposant que l'obligation légale d'accepter les billets et la suppression de l'obligation de les rembourser qui en découle directement pourront être décrétées non seulement en temps de guerre, mais aussi en cas de perturbations de la situation monétaire.

La nouvelle disposition concernant la couverture des billets de banque introduite dans le contreprojet de l'Assemblée fédérale pour prescrire que les billets émis doivent être couverts par de l'or et des avoirs à court terme entend donner la garantie qu'une partie déterminée

des billets est gagée sur l'or et qu'il existe une encaisse-or suffisante pour faire face à tous les engagements envers l'étranger.

Les changements suivants se sont produits dans la composition des autorités de la Banque:

Au cours de l'exercice, le Conseil de banque a eu le regret de perdre deux collègues qui lui ont appartenu pendant de nombreuses années. Monsieur G. Curchod, directeur de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, est décédé le 21 juin. En 1937 l'Assemblée générale des actionnaires l'avait élu membre du Conseil de banque qui, la même année encore, l'avait nommé suppléant du Comité de banque; désigné comme membre du Comité local de Lausanne en 1941, il en était devenu vice-président en 1947. Monsieur J. Heuberger, directeur du service de revision de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen), St-Gall, est mort le 30 juillet. Le Conseil fédéral l'avait appelé à siéger au Conseil de banque en 1937. Nous garderons un souvenir ému et reconnaissant des défunts qui ont constamment voué un vif intérêt à la Banque.

Le Conseil fédéral a choisi comme successeur de Monsieur Heuberger Monsieur le Dr G. Eugster, conseiller national, président de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel, Mörschwil. Il incombe à la prochaine Assemblée générale des actionnaires de repourvoir le poste devenu vacant à la suite du décès de Monsieur G. Curchod.

La mort, survenue le 3 mai, de Monsieur B. Sarasin, de la maison A. Sarasin & Cie, Bâle, a enlevé au Comité local de Bâle un membre fort apprécié. Nous nous souviendrons avec reconnaissance des précieux services que Monsieur Sarasin a rendus à notre Banque pendant plus de dix années et nous resterons fidèles à sa mémoire.

Le Conseil de banque a complété le Comité local de Bâle en y élisant Monsieur G. Bohny, Dr h. c., délégué du conseil d'administration de la maison Nielsen-Bohny & Cie S. A. et président de l'Union cantonale des arts et métiers de Bâle-Ville, Bâle, et le Comité local de Lausanne en faisant appel à Monsieur F. Cuendet, de la maison Cuendet & Martin, Yverdon. Le Comité de banque a confié la vice-présidence de ce comité à Monsieur H. Mayr-Zwahlen, président du conseil d'administration de la maison Zwahlen & Mayr S. A., Prilly-Lausanne.

L'Assemblée générale ordinaire du 4 mars 1950 a renouvelé pour une année le mandat des membres et suppléants actuels de la Commission de contrôle qui acceptaient une réélection.

La 11^e période administrative des membres des autorités de la Banque nationale prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du printemps 1951. Les organes de la Banque et le Conseil fédéral procéderont en temps voulu aux nominations que leur attribue la loi.

Les changements suivants sont survenus dans le collège des directeurs:

Appelé aux fonctions de directeur de la Société de Banque Suisse, à Londres, Monsieur le directeur Dr R. Pfenninger, suppléant du Chef du I^{er} département, a donné sa démission pour la fin de juin 1950. Nous ne voudrions pas manquer de remercier encore une fois ici Monsieur le directeur Pfenninger des excellents services qu'il a rendus à la Banque nationale pendant ses vingt années d'activité.

Sur la proposition du Conseil de banque, le Conseil fédéral a nommé suppléant du Chef du III^e département, à partir du 1^{er} juillet 1950, Monsieur A. Rösselet, jusqu'ici directeur de division au siège de Zurich.

Le 31 décembre 1950, l'effectif du personnel de la Banque comptait 415 fonctionnaires et employés (1949 = 438), dont 30 engagés à titre provisoire.

Afin de stabiliser une partie des traitements et salaires de notre personnel, les autorités de la Banque, à l'exemple de la Confédération et des banques libres, ont ajouté au traitement de base une forte tranche des allocations de renchérissement. Hormis les allocations pour enfants, le solde des allocations représente 10% en chiffre rond de la rétribution totale. La nouvelle réglementation des appointements, qui ne fait somme toute que consacrer l'état de choses existant, a nécessité la révision de divers règlements et des statuts de la Caisse de pensions.

Actif

Bilan arrêté

		fr.	ct.
Caisse			
Or, en Suisse et à l'étranger	fr. 5 975 822 462. 90		
Autres valeurs en caisse	> 5 148 869. 46	5 980 971 332	36
Devises			
pouvant servir de couverture	fr. 256 344 450. 77		
autres	> 88 924. 73	256 433 375	50
Portefeuille suisse			
Effets sur la Suisse	fr. 165 317 920. 54		
Rescriptions de la Confédération	> 31 500 000. —		
Obligations escomptées	> 4 361 206. 90	201 179 127	44
Effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse		—	—
Avances sur nantissement			
dénonçables à 10 jours	fr. 85 003 317. 47		
autres	> —	85 003 317	47
Effets à l'encaissement		1 399 257	87
Correspondants en Suisse		60 271 293	73
Chèques postaux		4 374 890	47
Débiteurs divers		757 005	73
Fonds publics		40 890 801	—
Coupons		221 243	50
Bâtiments de la Banque		2 000 000	—
Mobilier		1	—
Autres actifs		70 528	80
Capital social non versé		25 000 000	—
		6 658 572 174	87

au 31 décembre 1950

Passif

	fr.	ct.
Billets en circulation	4 663 785 210	—
Comptes de virements	1 042 106 623	27
Administrations fédérales	485 589 169	59
Déposants	75 219 475	26
Accords de clearing et de paiements avec l'étranger	170 195 717	20
Créanciers divers	95 670 447	76
Chèques en circulation et mandats généraux	687 371	49
Autres passifs	46 018 047	40
Capital social	50 000 000	—
Fonds de réserve	19 500 000	—
Provision pour confection des billets de banque	1 000 000	—
Provision pour risques non assurés	1 000 000	—
Provision pour transformations aux bâtiments de la Banque	1 795 227	30
Provision pour impôts	592 323	20
Bénéfice net	5 412 562	40
	6 658 572 174	87

profits et pertes

31 décembre 1950

Avoir

		fr.	ct.
Escompte et commissions sur effets à l'encaissement			
Escompte sur effets suisses	fr.	1 566 921. 73	
> > rescriptions de la Confédération	>	11 422. 90	
> > obligations	>	15 915. 45	
> > effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse	>	25 250. —	
Commissions sur effets à l'encaissement	>	3 461. 86	
		1 622 971	94
Produit des avances sur nantissement		551 461	46
Produit des opérations en or et en devises		10 470 279	76
Produit des fonds publics appartenant à la Banque		1 349 876	35
Intérêts sur comptes correspondants en Suisse		81 046	21
Commissions			
sur accreditifs et paiements	fr.	501 176. 14	
> achat et vente de titres pour compte de tiers	>	223 339. 82	
> souscriptions	>	181 690. 10	
> coupons	>	41 834. 64	
Droits de garde, location de coffres-forts	>	275 372. 75	
		1 223 413	45
Divers			
Produit net des bâtiments de la Banque	fr.	35 071. 51	
Divers	>	115 522. 45	
		150 593	96
		15 449 643	13

Détail des comptes annuels

Actif du bilan

Encaisse

Solde en caisse au 31 décembre 1949, y compris l'or à l'étranger	fr.	8 833 238 632. 17
Entrées au cours de l'année 1950	fr.	9 289 477 684. 21
Sorties > > > > >		<u>8 552 029 464. 02</u>
Mouvement de caisse	fr.	17 841 507 148. 23
Excédent des entrées	>	<u>737 448 220. 19</u>
Solde en caisse au 31 décembre 1950	fr.	<u>9 570 686 852. 36</u>

Détail de l'encaisse au 31 décembre 1950:

Or	fr.	5 975 822 462. 90
Monnaies divisionnaires	>	5 143 831. 11
Divers	>	<u>5 038. 35</u>
		Total selon bilan fr. 5 980 971 332. 36
plus nos propres billets en caisse	>	<u>3 589 715 520. —</u>
	Total	fr. 9 570 686 852. 36

Réserve d'or au 31 décembre 1950:

dans le pays	fr.	1 985 857 305. 55
à l'étranger	>	3 989 965 157. 35

L'or est porté en compte à fr. 4869. 80 le kilogramme de fin, soit au prix d'achat en vigueur pour les lingots d'or livrables franco Berne.

Devises

Montant au 31 décembre 1949	fr.	260 000 577. 58
Entrées en 1950	>	<u>3 156 296 634. 68</u>
	fr.	3 416 297 212. 26
Sorties en 1950	>	<u>3 159 863 836. 76</u>
Montant au 31 décembre 1950	fr.	<u>256 433 375. 50</u>

Escompte

Effets sur la Suisse

	Nombre	Montant
En portefeuille au 31 décembre 1949	929	fr. 81 381 830.88
Escompté au cours de l'année 1950	5 393	> 470 299 522.96
	6 322	fr. 551 681 353.84
Encaissé au cours de l'année 1950	5 062	> 386 363 433.30
En portefeuille au 31 décembre 1950	1 260	fr. 165 317 920.54

Rescriptions de la Confédération

En portefeuille au 31 décembre 1949:		
remises par la Confédération	fr. —	
par le marché	> 2 000 000. —	fr. 2 000 000. —
Escompté au cours de l'année 1950:		
remises par la Confédération	fr. —	
par le marché	> 32 700 000. —	> 32 700 000. —
		fr. 34 700 000. —
Encaissé au cours de l'année 1950		> 3 200 000. —
En portefeuille au 31 décembre 1950:		
remises par la Confédération	fr. —	
par le marché	> 31 500 000. —	fr. 31 500 000. —

Obligations

En portefeuille au 31 décembre 1949	fr.	732 806.35
Escompté au cours de l'année 1950	>	9 623 005.75
	fr.	10 355 812.10
Encaissé au cours de l'année 1950	>	5 994 605.20
En portefeuille au 31 décembre 1950	fr.	4 361 206.90

Effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse

En portefeuille au 31 décembre 1949	fr.	100 000. —
Escompté au cours de l'année 1950	>	20 000 000. —
	fr.	20 100 000. —
Encaissé au cours de l'année 1950	>	20 100 000. —
En portefeuille au 31 décembre 1950	fr.	—

Avances sur nantissement

Montant des avances au 31 décembre 1949	fr.	30 973 138. 22
Avances accordées durant l'année 1950	>	307 976 544. 38
	fr.	338 949 682. 60
Avances remboursées durant l'année 1950	>	253 946 365. 13
Montant des avances au 31 décembre 1950	fr.	<u>85 003 317. 47</u>

Le nombre des comptes d'avances sur nantissement s'élevait le 31 décembre 1950 à 673.

Le montant des obligations de la Confédération, des créances inscrites dans le livre de la dette de la Confédération, des obligations des cantons et des communes, ainsi que des banques qui jouissent de la garantie cantonale, remises en nantissement représentait le 31 décembre 1950 le 89 % de la somme totale des gages.

Encaissement

La Banque a reçu à l'encaissement au cours de l'année 1950 :

61 599 chèques et effets pour	fr.	503 513 130. 36	sur des maisons faisant partie d'une chambre de compensation,
15 356 > > > >		<u>76 413 902. 76</u>	sur d'autres tirés,
76 955 chèques et effets pour	fr.	<u>579 927 033. 12</u>	au total, y compris
3 994 chèques et effets pour	fr.	103 655 108. 14	reçus en couverture de la part de correspondants en Suisse.

Comptes des correspondants en Suisse

Avoir de la Banque au 31 décembre 1949	fr.	26 687 204. 67
En 1950, de la part des correspondants, la Banque a été		
créditée de	fr.	3 068 929 465. 69
débitée de	>	<u>3 035 345 376. 63</u>
Mouvement total	fr.	6 104 274 842. 32
Excédent des écritures au crédit	>	<u>33 584 089. 06</u>
Avoir de la Banque au 31 décembre 1950	fr.	<u>60 271 293. 73</u>

Au 31 décembre 1950, le réseau des correspondants de la Banque s'étendait à 343 places bancables et 95 places auxiliaires. Le nombre des mandats de correspondants s'élevait à 395.

Comptes de chèques postaux

Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1949	fr.	5 715 269. 74
En 1950, les comptes de chèques postaux ont été		
crédités de	fr.	10 908 634 598. 39
débités de	>	<u>10 909 974 977. 66</u>
Mouvement total	fr.	21 818 609 576. 05
Excédent des écritures au débit	>	<u>1 340 379. 27</u>
Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1950	fr.	<u>4 374 890. 47</u>

Le mouvement entre les comptes des clients de la Banque et les comptes de chèques postaux s'est développé comme suit durant l'exercice :

	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>
Virements de la Banque nationale à l'Administration des postes ..	36 572	fr. 441 747 523. 69
Virements de l'Administration des postes à la Banque nationale ..	<u>66 826</u>	> <u>6 007 334 646. 70</u>
Total	<u>103 398</u>	fr. <u>6 449 082 170. 39</u>

Les bureaux de chèques postaux sont autorisés à délivrer contre des chèques postaux des chèques sur la Banque nationale, destinés à être portés au crédit de comptes de virements.

	<u>Nombre de chèques</u>	<u>Montant</u>
25 bureaux de chèques postaux ont délivré en 1950	<u>3 496</u>	fr. <u>155 574 461. 54</u>

Fonds publics appartenant à la Banque

Titres en portefeuille au 31 décembre 1949	fr.	39 677 201. —
Au cours de l'année 1950, le compte a été débité de	>	<u>3 542 590. 40</u>
	fr.	43 219 791. 40
crédité de	>	<u>2 328 990. 40</u>
Montant des fonds publics au 31 décembre 1950 selon inventaire ci-après ..	fr.	<u>40 890 801. —</u>

Inventaire des fonds publics appartenant à la Banque au 31 décembre 1950

<u>Catégorie</u>	<u>Rembourse- ment</u>	<u>Montant nominal</u>	<u>Cours</u>	<u>Valeur d'inventaire</u>
3 ¹ / ₂ % Emprunt fédéral 1932/33	1933/62	fr. 6 639 000. —	80 %	fr. 5 311 200. —
3 ¹ / ₂ % Emprunt fédéral 1932/33				
Créance inscrite au livre de la dette	1953	» 1 000 000. —	80 %	» 800 000. —
3 ¹ / ₄ % Emprunt fédéral 1941				
Créance inscrite au livre de la dette	1956	» 335 000. —	80 %	» 268 000. —
3 ¹ / ₄ % Rescriptions de la Confédération suisse	1951	» 500 000. —	100 %	» 500 000. —
3 ¹ / ₂ % Chemins de fer fédéraux . . . 1935	1936/60	» 327 000. —	80 %	» 261 600. —
Rescriptions des Chemins de fer fédéraux (en lieu et place d'obligations de l'emprunt 3 % 1938)		» 45 000 000. —	75 %	» 33 750 000. —
Divers				» 1. —
			Total	<u>fr. 40 890 801. —</u>

Immeubles et mobilier de la Banque

Immeubles

Au 31 décembre 1950, la valeur en compte des bâtiments atteignait, comme l'année précédente	fr. <u>2 000 000. —</u>
L'assurance contre l'incendie s'élevait à fr. 28 509 590.	
Le produit des locations dans les bâtiments de la Banque s'est élevé en 1950 à . .	fr. 270 599. 50
Après déduction des dépenses pour entretien des immeubles, éclairage, chauffage, garde et nettoyage des locaux, soit	» <u>235 527. 99</u>
il reste un produit net de	fr. <u>35 071. 51</u>

Mobilier

Le mobilier figurait dans les livres au 31 décembre 1949 pour une valeur de	fr. 1. —
Les achats faits en 1950 pour le montant de	» 33 771. 30
ont été entièrement amortis.	
Le solde au 31 décembre 1950 est ainsi ramené à	» 1. —

Passif du bilan

Emission et couverture des billets

(Voir annexe N° 2)

La circulation des billets de la Banque nationale se montait:

au 31 décembre 1949	à	fr. 4 566 340 665
au 31 décembre 1950	>	> 4 663 785 210
	Augmentation	<u>fr. 97 444 545</u>

La circulation des billets s'est élevée en moyenne à fr. 4 239 618 000; elle a atteint au maximum (le 29 décembre) fr. 4 664 587 715 et au minimum (le 18 février) fr. 4 102 353 510.

Durant l'exercice, la Banque a retiré pour les détruire 11 270 900 billets détériorés d'une valeur nominale de fr. 230 300 000, qui ont été remplacés par des coupures neuves.

Le montant des billets de 20 francs de la Banque nationale portant une tête de femme dans la vignette du recto, séries 1A — 10 W, rappelés et non rentrés (expiration du délai de remboursement: 31 décembre 1955) s'élevait encore à fr. 2 096 560 au 31 décembre 1950.

Les dépenses pour la confection des billets de banque se sont montées en 1950 à fr. 1 753 634.85; elles ont été couvertes par le débit d'une réserve spéciale. Cette réserve a été dotée à nouveau d'un montant de fr. 500 000. — par le débit du compte de profits et pertes de l'exercice.

Couverture des billets au 31 décembre 1950:

Or		fr. 5 975 822 463
Autres actifs pouvant servir de couverture:		
Devises	fr.	256 344 451
Portefeuille suisse	>	201 179 127
Effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse .	>	—
Avances sur nantissement	>	<u>85 003 318</u>
		<u>> 542 526 896</u>
Couverture totale des billets	fr.	6 518 349 359
Circulation des billets	>	<u>4 663 785 210</u>
Couverture supplémentaire	fr.	<u>1 854 564 149</u>

La couverture-or de la circulation des billets s'est élevée au maximum à 152,58 % (le 22 mars), au minimum à 128,11 % (le 29 décembre). La couverture-or de la circulation des billets et des autres engagements à vue a atteint au maximum 99,74 % (le 15 février), au minimum 92,84 % (le 30 décembre).

Service des virements

(Voir annexe N° 3)

Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1949	fr. 1 334 808 043. 66
En 1950, les écritures se sont élevées :	
au crédit	à fr. 30 802 014 984. 21
au débit	> > 31 094 716 404. 60
Mouvement total	fr. 61 896 731 388. 81
Excédent des écritures au débit	> 292 701 420. 39
Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1950	fr. <u>1 042 106 623. 27</u>
Le montant des avoirs en comptes de virements a atteint au maximum (le 15 juillet) fr. 1 878 360 061. 11 et au minimum (le 23 décembre) fr. 925 035 848. 84; il s'est élevé en moyenne annuelle à fr. 1 512 131 000.	
Le 90,53 % du mouvement total des comptes de virements pour 1950 a pu être réglé par simples écritures, sans mouvement d'espèces.	
Le nombre des comptes de virements atteignait le 31 décembre 1950: 1432.	

Comptes des administrations fédérales

Service des versements et paiements

Le montant des avoirs des administrations fédérales		
s'élevait le 31 décembre 1949	à	fr. 105 751 460. 61
En 1950, les écritures se sont élevées :		
au crédit	à	fr. 12 764 246 677. 05
au débit	>	> 12 384 408 968. 07
Mouvement total	fr.	25 148 655 645. 12
Excédent des écritures au crédit	>	379 837 708. 98
Montant des avoirs des administrations fédérales au 31 décembre 1950	fr.	<u>485 589 169. 59</u>
Le mouvement total se répartit comme suit :		
	Crédits	Débits
Caisse d'Etat fédérale	fr. 4 522 245 695. 23	fr. 4 146 272 137. 04
Administration fédérale des postes	> 7 086 629 300. 16	> 7 086 633 761. 31
Chemins de fer fédéraux	> 1 057 226 697. 36	> 1 057 332 757. 32
Autres administrations	> 98 144 984. 30	> 94 170 312. 40
Total	fr. 12 764 246 677. 05	fr. 12 384 408 968. 07

Gestion de titres

Au 31 décembre 1950, la Banque avait en dépôt pour la garde et la gestion:

des titres remis par la Confédération pour	fr.	424 308 893. —
» » » » les Chemins de fer fédéraux pour	»	30 901 700. —
Total	fr.	<u>455 210 593. —</u>

Dans ces chiffres sont comprises les obligations de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux déposées contre certificats nominatifs auprès de la Caisse d'Etat fédérale et de la Caisse principale des Chemins de fer fédéraux, conservées et gérées par la Banque pour compte de ces administrations. Il a été payé aux porteurs de certificats de ce genre, au cours de l'année 1950:

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
Titres remboursables	1 544	fr.	2 949 750. —
Coupons	67 421	»	1 587 267. 95
Total	<u>68 965</u>	fr.	<u>4 537 017. 95</u>

Livre de la dette de la Confédération

Conformément à l'art. 10 de la loi fédérale du 21 septembre 1939 sur le livre de la dette de la Confédération, la Banque Nationale Suisse est chargée de tenir le livre de la dette. Elle exerce cette fonction au nom et en qualité de mandataire de la Confédération.

Etaient inscrites dans le livre de la dette:

au 31 décembre 1949: 1 989 créances, d'un montant total de fr. 1 979 150 000. —

Augmentations au cours de l'année 1950:

Souscription de créances inscrites lors d'émissions d'emprunts	»	94 916 000. —
		<u>fr. 2 074 066 000. —</u>

Diminutions au cours de l'année 1950:

Remboursements	»	171 960 000. —
		<u>fr. 1 902 106 000. —</u>

Etaient inscrites au livre de la dette:

au 31 décembre 1950: 1 851 créances, d'un montant total de fr. 1 902 106 000. —

En 1950, 273 créances inscrites ont été transférées à d'autres créanciers pour un montant total de fr. 131 106 000. —

En 1950, les intérêts bonifiés aux créances inscrites (3 762 bordereaux) se sont élevés à » 43 352 389. 80

Le livre de la dette n'a pas été ouvert au cours de l'exercice pour la transformation d'obligations en créances inscrites.

Paiement de titres et coupons

Fonctionnant comme domicile de paiement, la Banque a payé, en 1950, pour le compte de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, les titres remboursables et coupons échus suivants:

	Nombre		Montant
Titres remboursables	9 695	fr.	22 163 395. —
Coupons	287 866	>	9 089 222. 45
Total	297 561	fr.	31 252 617. 45

Dans ces chiffres ne sont pas compris les paiements aux titulaires de certificats nominatifs et d'inscriptions au livre de la dette.

Comptes de dépôt

Solde des comptes de dépôt au 31 décembre 1949		fr.	40 865 325. 90
En 1950, les écritures se sont élevées:			
au crédit	à	fr.	291 036 696. 10
au débit	>	>	256 682 546. 74
Mouvement total		fr.	547 719 242. 84
Excédent des écritures au crédit		>	34 354 149. 36
Solde des comptes de dépôt au 31 décembre 1950		fr.	75 219 475. 26

Trafic des paiements avec l'étranger découlant d'accords de clearing et de paiements

Solde des comptes ouverts au 31 décembre 1949 pour les accords de clearing et de paiements		fr.	249 560 226. 39
En 1950, les écritures sur ces comptes se sont élevées:			
au crédit	à	fr.	12 030 410 178. 94
au débit	>	>	12 109 774 688. 13
Mouvement total		fr.	24 140 184 867. 07
Excédent des écritures au débit		>	79 364 509. 19
Solde des comptes au 31 décembre 1950		fr.	170 195 717. 20

La Suisse a adhéré à l'Union européenne de paiements le 1^{er} novembre 1950. Le premier décompte mensuel, au 15 décembre 1950, a porté sur le règlement de fr. 158 973 871. 10 de dettes et de fr. 39 797 034. 82 de créances. La Suisse a donc versé une somme de fr. 119 176 836. 28 à l'Union européenne de paiements.

Engagements à terme

Montant au 31 décembre 1949			
Rescriptions pour la stérilisation		fr.	200 000 000. —

Ces rescriptions ont été remboursées durant l'exercice.

Chèques et mandats généraux

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
Tirages sur la Banque, en circulation au 31 décembre 1949	538	fr.	858 679. 27
Chèques et mandats tirés en 1950 par nos comptoirs et par nos clients et qui n'ont pas été compensés par le débit des comptes de virements	11 876	»	259 226 046. 26
	<u>12 414</u>	fr.	<u>260 084 725. 53</u>
Ont été payés en 1950	11 994	»	259 397 354. 04
Restaient en circulation au 31 décembre 1950	<u>420</u>	fr.	<u>687 371. 49</u>

Fonds propres de la Banque

Capital social

Le capital social de fr. 50 000 000.—, divisé en 100 000 actions de fr. 500.— chacune, dont 50 % versés, soit fr. 250.— par action, est resté sans changement.

Le Comité de banque a approuvé, durant l'année, le transfert de 2164 actions au nom de nouveaux propriétaires.

Suivant les inscriptions au registre des actionnaires, le capital social se trouvait réparti au 31 décembre 1950 entre:

2 374 actionnaires particuliers possédant chacun	1 action
1 825 » » » »	2 actions
1 419 » » » » de	3 à 5 »
621 » » » » »	6 à 10 »
428 » » » » »	11 à 25 »
175 » » » » »	26 à 50 »
49 » » » » »	51 à 100 »
22 » » » » »	101 à 200 »
13 » » » » plus »	200 »
<u>6 926 actionnaires particuliers possédant ensemble</u>	<u>45 164 actions</u>
23 cantons et demi-cantons » »	38 541 »
27 banques cantonales » »	16 295 »
<u>6 976 actionnaires possédant ensemble</u>	<u>100 000 actions</u>

Le 54,84 % du capital social appartient aux cantons et aux banques cantonales et le 45,16 % à des actionnaires particuliers.

Fonds de réserve

Selon décision de l'Assemblée générale du 4 mars 1950, le fonds de réserve s'élève à	fr. 19 500 000. —
Après attribution de	> 500 000. —
prélevés sur le bénéfice net de l'exercice 1950, le fonds de réserve s'élèvera à	<u>fr. 20 000 000. —</u>

Provision pour transformations aux bâtiments de la Banque

Montant de la provision au 31 décembre 1949	fr. 1 420 000. —
Au cours de l'exercice, un montant de	> 124 772. 70
a été prélevé pour couvrir les frais des transformations aux bâtiments de la Banque à Berne et à Lausanne.	
Solde	fr. 1 295 227. 30
La provision a été augmentée de	> 500 000. —
par le débit du compte de profits et pertes de l'exercice	
et portée à	<u>fr. 1 795 227. 30</u>

Provision pour impôts

La provision s'élevait au 31 décembre 1949 à	fr. 730 000. —
Au cours de l'exercice, un montant de	> 137 676. 80
a été prélevé pour le paiement de l'impôt pour la défense nationale.	
Le solde de	fr. 592 323. 20
a été passé à compte nouveau.	

Répartition du bénéfice net

Conformément à l'art. 28 de la loi sur la Banque nationale, le bénéfice de ... fr. 5 412 562. 40
résultant du compte de profits et pertes doit être réparti comme suit:

Il est fait en faveur du fonds de réserve un premier prélèvement de 2% du capital effectivement versé > 500 000. —

Le solde restant à la disposition de l'Assemblée générale des actionnaires, soit ... fr. 4 912 562. 40
est affecté:

a) au paiement d'un dividende de 5% sur le capital effectivement versé, soit fr. 1 250 000. —

b) au paiement d'un superdividende de 1% sur le capital effectivement versé, soit > 250 000. — > 1 500 000. —

L'excédent de fr. 3 412 562. 40

est à verser à la Caisse d'Etat fédérale selon l'art. 28, 4° et 5° alinéas, de la loi sur la Banque.

Le superdividende de 1% doit être distribué aux actionnaires tant que la Banque nationale verse à la Caisse d'Etat fédérale l'indemnité destinée aux cantons, prévue à l'art. 28, 4° alinéa, chiffre 1, de la loi sur la Banque nationale.

Résolutions

Nous fondant sur l'exposé ci-dessus, nous avons l'honneur de proposer les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée approuve le présent rapport ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1950 et donne décharge à l'administration de la Banque de sa gestion pendant l'exercice écoulé.

2) La somme disponible, soit fr. 4 912 562. 40, sera répartie comme suit:

fr. 1 250 000. — paiement d'un dividende ordinaire de 5%,

> 250 000. — > > superdividende de 1%,

> 3 412 562. 40 à verser à la Caisse d'Etat fédérale.

fr. 4 912 562. 40

En terminant ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude au Chef du Département fédéral des finances et des douanes, Monsieur Ernst Nobs, conseiller fédéral, pour l'appui qu'il a continué de nous accorder au cours de cet exercice. Nous remercions aussi nos correspondants, banquiers, commerçants, industriels et agriculteurs de leur précieuse collaboration et sommes reconnaissants à nos fonctionnaires et employés du dévouement avec lequel ils ont accompli leur devoir.

Zurich, le 18 janvier 1951.

Au nom de la Direction générale de la Banque Nationale Suisse :

Le président,

P. Keller

Le secrétaire général,

Mosimann

Le Comité de banque de la Banque Nationale Suisse

a pris connaissance, dans sa séance du 25 janvier 1951, du présent rapport sur l'exercice 1950, ainsi que des annexes, et l'a approuvé. Conformément aux articles 45, 2^e alinéa, chiffre 4, et 51, 1^{er} alinéa, de la loi sur la Banque nationale, le Comité soumet ce rapport au Conseil de banque avec les propositions suivantes:

Le Comité

propose

au Conseil de banque d'arrêter:

1. Le rapport sur l'exercice 1950 ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan au 30 décembre 1950 sont approuvés pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

2. Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions formulées à la page 41 du rapport.

Berne, le 25 janvier 1951.

Au nom du Comité de banque de la Banque Nationale Suisse:

Le président du Conseil de banque,

Dr A. Müller

Le secrétaire,

R. Erb

**Rapport présenté à l'Assemblée générale des Actionnaires
de la Banque Nationale Suisse par la Commission de contrôle**

Berne, le 10 février 1951

Monsieur le Président,
Messieurs les Actionnaires,

Au cours de l'année dernière, votre Commission de contrôle a procédé à des revisions dans toutes les succursales de la Banque, ainsi que dans les agences de Bienne, La Chaux-de-Fonds et Winterthur, et elle vient de pointer la comptabilité générale et de vérifier les existences aux sièges de Zurich et de Berne.

La Commission ayant tout trouvé exact, elle déclare que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1950, qui vous sont soumis, sont conformes aux soldes des comptes ouverts au Grand livre de la Banque. Elle se plaît à constater que la comptabilité générale et celle des succursales sont d'une clarté parfaite et que l'ordre règne dans tous les services de la Banque.

Nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président et Messieurs les Actionnaires, d'approuver le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1950, qui accusent un bénéfice net de frs 5 412 562.40, et la répartition du bénéfice suivant les propositions du Conseil de banque.

La Commission de contrôle,

G. de Kalbermatten

A. Walti

E. Gsell

Le Conseil fédéral suisse,

en exécution de l'art. 65, chiffre 2, lettre *i*, de la loi fédérale du 7 avril 1921 sur la Banque Nationale Suisse;

vu le rapport de la Commission de contrôle prévu par l'art. 53, 2^e alinéa, de ladite loi, daté du 10 février 1951;

sur la proposition du Département fédéral des finances et des douanes,

arrête :

Le rapport de gestion et le compte annuel de la Banque Nationale Suisse pour l'exercice de 1950 sont approuvés conformément aux prescriptions de la loi.

Berne, le 14 février 1951.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération,
Ed. von Steiger

Le vice-chancelier de la Confédération,
F. Weber

Liste des annexes

- N^o 1. Situations périodiques.
- › 2. Répartition des billets en circulation.
 - › 3. Service des virements.
 - › 4. Mouvement d'affaires des divers comptoirs de la Banque.
 - › 5. Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture.
 - › 6. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907 :
 - I: Situation au 31 décembre.
 - II: Moyennes annuelles.
 - III: Mouvement.
 - IV: Résultats des opérations.
 - › 7. Planche graphique:
 - La Banque Nationale Suisse de 1945 à 1950.
 - › 8. Trafic de compensation :
 - Mouvement des chambres suisses de compensation (col. 2—10).
 - Clearing des titres pour opérations au comptant sur les places de Bâle et de Zurich (col. 11 et 12).
 - › 9. Liste des membres des autorités et des organes de la Banque.
-

1950	Actif											
	Encaisse- or	Disponibilités à l'étranger			Portefeuille effets sur la Suisse			Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement		Fonds publics	
		pouvant servir de couverture	autres	Total	Effets de change	Rescriptions de la Con- fédération	Total		Total	dénonçables à 10 jours		
	en 1 000 francs											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Janvier ..	7	6 246 658	260 032	171	260 203	79 410	500	79 910	100	22 664	22 664	39 677
	14	6 253 489	266 838	188	267 026	75 749	500	76 249	100	20 191	20 191	39 657
	23	6 257 687	266 903	434	267 337	75 315	—	75 315	100	20 486	20 486	39 657
	31	6 254 517	268 994	415	269 409	73 612	—	73 612	100	20 053	20 053	39 739
Février ..	7	6 244 815	267 189	416	267 605	72 933	—	72 933	100	20 395	20 395	39 739
	15	6 233 888	263 123	380	263 503	73 412	—	73 412	100	17 948	17 948	41 708
	23	6 223 243	262 883	328	263 211	73 202	—	73 202	100	16 608	16 608	41 708
	28	6 231 838	263 665	331	263 996	72 688	—	72 688	—	17 892	17 892	41 708
Mars	7	6 247 417	264 072	337	264 409	72 678	—	72 678	—	17 119	17 119	41 708
	15	6 247 201	264 759	331	265 090	72 709	—	72 709	—	16 467	16 467	41 674
	23	6 248 780	269 101	308	269 409	72 214	—	72 214	—	16 279	16 279	41 674
	31	6 248 861	273 565	161	273 726	72 442	—	72 442	—	20 529	20 529	41 576
Avril ...	6	6 248 730	279 920	201	280 121	71 850	200	72 050	—	17 966	17 966	41 274
	15	6 246 986	283 917	120	284 037	71 690	—	71 690	—	17 248	17 248	41 274
	22	6 236 166	297 887	173	298 060	71 368	—	71 368	—	17 876	17 876	41 274
	29	6 243 167	296 043	259	296 302	70 850	—	70 850	—	18 015	18 015	41 274
Mai	6	6 241 436	296 075	753	296 828	69 324	—	69 324	—	20 871	20 871	41 274
	15	6 239 259	296 565	787	297 352	70 926	—	70 926	—	18 380	18 380	41 274
	23	6 242 183	296 626	392	297 018	70 516	—	70 516	—	20 435	20 435	41 274
	31	6 239 137	297 023	1 112	298 135	70 799	—	70 799	—	19 376	19 376	41 271
Juin	7	6 239 859	295 896	1 177	297 073	71 349	—	71 349	—	19 871	19 871	41 271
	15	6 238 062	295 750	723	296 473	71 196	—	71 196	—	18 954	18 954	41 271
	23	6 249 157	284 003	323	284 326	71 474	—	71 474	—	18 432	18 432	41 271
	30	6 251 683	282 283	346	282 629	72 610	—	72 610	—	24 312	24 312	41 271
Juillet ...	7	6 251 727	281 213	560	281 773	72 589	—	72 589	—	24 173	24 173	41 271
	15	6 246 474	291 044	745	291 789	72 823	—	72 823	—	20 510	20 510	41 271
	22	6 223 585	307 926	173	308 099	78 049	—	78 049	—	21 179	21 179	41 271
	31	6 200 232	307 565	185	307 750	82 717	—	82 717	—	21 491	21 491	41 272
Août	7	6 179 477	325 582	193	325 775	83 154	—	83 154	—	22 567	22 567	41 272
	15	6 154 583	348 636	173	348 809	77 573	—	77 573	—	22 668	22 668	41 272
	23	6 148 187	347 229	185	347 414	82 708	—	82 708	—	22 434	22 434	41 272
	31	6 144 450	350 826	163	350 989	82 849	—	82 849	—	25 473	25 473	41 272
Septembre	7	6 146 302	344 312	159	344 471	91 042	—	91 042	—	26 316	26 316	41 272
	15	6 144 288	337 651	264	337 915	91 780	—	91 780	—	25 583	25 583	41 272
	23	6 122 206	359 276	240	359 516	96 119	—	96 119	—	27 553	27 553	41 272
	30	6 110 109	358 357	218	358 575	109 028	500	109 528	—	29 086	29 086	41 272
Octobre .	7	6 100 735	366 854	142	366 996	109 129	1 000	110 129	—	25 971	25 971	41 267
	14	6 099 591	367 002	128	367 130	113 580	1 000	114 580	—	20 758	20 758	41 272
	23	6 073 969	329 778	106	329 884	113 643	—	113 643	—	23 615	23 615	41 272
	31	6 071 487	328 427	98	328 525	111 995	—	111 995	—	26 935	26 935	41 272
Novembre	7	6 071 487	328 299	48	328 347	113 689	—	113 689	—	27 284	27 284	41 272
	15	6 046 527	313 935	65	314 000	115 231	—	115 231	—	24 978	24 978	41 272
	23	6 060 866	282 101	64	282 165	116 363	—	116 363	—	23 979	23 979	41 272
	30	6 060 866	282 373	65	282 438	117 975	—	117 975	—	27 014	27 014	41 272
Décembre	7	6 019 975	277 311	16	277 327	118 288	—	118 288	—	26 514	26 514	41 272
	15	5 973 333	245 540	16	245 556	122 748	—	122 748	—	25 726	25 726	41 272
	23	5 977 199	246 293	34	246 327	139 728	1 000	140 728	—	31 303	31 303	41 272
	30	5 975 823	256 327	89	256 416	169 679	31 500	201 179	—	85 003	85 003	40 891

Corres-pondants en Suisse	Autres postes de l'actif	Passif						Couverture		1950
		Fonds propres	Billets en circulation	Autres engage-ments à vue	Engage-ments à terme	Autres postes du passif	Total du bilan	des billets en cir-culation	des billets en circulation et des autres en-gagements à vue	
en 1000 francs								en pour-cent		
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
8 790	20 351	44 000	4 390 571	1 882 014	200 000	161 768	6 678 353	142.27	99.59	7 Janvier
9 093	13 360	44 000	4 273 768	2 006 831	200 000	154 566	6 679 165	146.32	99.57	14
5 440	15 153	44 000	4 211 277	2 070 824	200 000	155 074	6 681 175	148.59	99.61	23
8 428	14 929	44 000	4 264 641	2 016 897	200 000	155 249	6 680 787	146.66	99.57	31
6 955	15 859	44 000	4 170 447	2 098 027	200 000	155 927	6 668 401	149.74	99.62	7 Février
9 205	14 194	44 000	4 107 946	2 142 378	200 000	159 634	6 653 958	151.75	99.74	15
8 281	15 509	44 000	4 142 675	2 099 418	200 000	155 769	6 641 862	150.22	99.70	23
6 217	15 826	44 000	4 245 081	2 005 525	200 000	155 559	6 650 165	146.80	99.70	28
8 315	16 062	44 500	4 195 520	2 076 508	200 000	151 180	6 667 708	148.91	99.61	7 Mars
10 333	16 384	44 500	4 147 551	2 127 143	200 000	150 664	6 669 858	150.62	99.56	15
10 337	14 917	44 500	4 161 073	2 117 641	200 000	150 396	6 673 610	150.17	99.52	23
9 793	17 799	44 500	4 299 353	1 987 054	200 000	153 819	6 684 726	145.34	99.40	31
8 780	17 049	44 500	4 236 003	2 053 940	200 000	151 527	6 685 970	147.51	99.34	6 Avril
11 570	17 839	44 500	4 148 749	2 146 964	200 000	150 432	6 690 645	150.58	99.23	15
8 719	14 836	44 500	4 129 696	2 161 761	200 000	152 342	6 688 299	151.01	99.12	22
7 654	19 084	44 500	4 266 894	2 033 014	200 000	151 938	6 696 346	146.32	99.10	29
7 718	17 768	44 500	4 207 981	2 091 795	200 000	150 943	6 695 219	148.32	99.07	6 Mai
11 494	19 063	44 500	4 142 635	2 159 805	200 000	150 809	6 697 748	150.61	99.00	15
10 154	17 227	44 500	4 125 776	2 175 876	200 000	152 655	6 698 807	151.30	99.06	23
13 389	19 730	44 500	4 242 608	2 062 092	200 000	152 637	6 701 837	147.06	98.96	31
7 574	16 858	44 500	4 168 025	2 209 834	120 000	151 496	6 693 855	149.71	97.84	7 Juin
12 696	16 969	44 500	4 121 406	2 256 533	120 000	153 182	6 695 621	151.36	97.81	15
10 498	16 811	44 500	4 158 157	2 216 270	120 000	153 042	6 691 969	150.29	98.03	23
11 744	18 987	44 500	4 282 719	2 202 553	20 000	153 463	6 703 235	145.97	96.40	30
8 933	17 935	44 500	4 217 651	2 263 824	20 000	152 426	6 698 401	148.23	96.46	7 Juillet
13 423	18 049	44 500	4 167 773	2 337 163	—	154 904	6 704 340	149.88	96.03	15
9 027	15 814	44 500	4 190 567	2 308 696	—	153 261	6 697 024	148.51	95.76	22
11 399	19 314	44 500	4 282 192	2 203 018	—	154 465	6 684 175	144.79	95.61	31
8 300	20 187	44 500	4 209 624	2 270 039	—	156 569	6 680 732	146.79	95.37	7 Août
12 925	19 000	44 500	4 163 219	2 315 785	—	153 326	6 676 830	147.83	94.99	15
9 268	19 125	44 500	4 156 034	2 313 135	—	156 739	6 670 408	147.93	95.04	23
11 105	19 589	44 500	4 289 941	2 186 814	—	154 472	6 675 727	143.23	94.87	31
8 788	21 310	44 500	4 232 216	2 249 324	—	153 461	6 679 501	145.23	94.83	7 Septembre
13 601	20 565	44 500	4 210 287	2 265 124	—	155 092	6 675 004	145.94	94.89	15
8 611	18 314	44 500	4 228 181	2 248 283	—	152 627	6 673 591	144.80	94.53	23
11 715	21 156	44 500	4 350 628	2 130 400	—	155 913	6 681 441	140.44	94.28	30
6 977	19 748	44 500	4 276 343	2 195 603	—	155 377	6 671 823	142.66	94.26	7 Octobre
13 650	20 531	44 500	4 230 260	2 246 532	—	156 220	6 677 512	144.19	94.18	14
6 169	22 493	44 500	4 228 375	2 182 689	—	155 481	6 611 045	143.65	94.74	23
12 674	25 142	44 500	4 367 404	2 049 119	—	157 007	6 618 030	139.02	94.62	31
10 675	22 622	44 500	4 298 730	2 115 598	—	156 548	6 615 376	141.24	94.66	7 Novembre
12 559	23 621	44 500	4 244 858	2 132 557	—	156 273	6 578 188	142.44	94.81	15
10 839	31 692	44 500	4 265 787	2 098 709	—	158 180	6 567 176	142.08	95.23	23
13 098	33 806	44 500	4 396 183	1 978 161	—	157 625	6 576 469	137.87	95.08	30
11 949	30 996	44 500	4 380 443	1 942 900	—	158 478	6 526 321	137.43	95.20	7 Décembre
17 188	31 178	44 500	4 434 429	1 819 143	—	158 929	6 457 001	134.70	95.52	15
14 377	23 628	44 500	4 602 615	1 668 902	—	158 817	6 474 834	129.87	95.31	23
60 271	22 783	44 500	4 663 785	1 773 111	—	160 970	6 642 366	128.13	92.84	30

Répartition des billets en circulation

1950		Billets de francs						Total	Billets de francs					
		1000	500	100	50	20	5		1000	500	100	50	20	5
		Montants en millions de francs							en pour-cent					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
Janvier	7	1 097,7	485,5	2 009,5	374,4	302,6	120,9	4 390,6	25,00	11,06	45,77	8,53	6,89	2,75
	14	1 076,9	475,5	1 942,5	364,7	296,0	118,2	4 273,8	25,20	11,13	45,45	8,53	6,93	2,76
	23	1 062,8	469,3	1 916,1	357,0	290,3	115,8	4 211,3	25,24	11,14	45,50	8,48	6,89	2,75
	31	1 058,7	469,9	1 967,4	361,3	291,7	115,6	4 264,6	24,83	11,02	46,13	8,47	6,84	2,71
Février	7	1 039,7	460,4	1 910,8	355,8	289,3	114,4	4 170,4	24,93	11,04	45,82	8,53	6,94	2,74
	15	1 034,3	456,1	1 868,7	350,9	285,2	112,7	4 107,9	25,18	11,11	45,49	8,54	6,94	2,74
	23	1 032,2	455,5	1 906,5	351,7	284,9	111,9	4 142,7	24,92	10,99	46,02	8,49	6,88	2,70
	28	1 041,4	462,3	1 976,5	361,6	290,3	113,0	4 245,1	24,53	10,89	46,56	8,52	6,84	2,66
Mars	7	1 040,0	458,0	1 934,5	359,6	290,6	112,8	4 195,5	24,79	10,91	46,11	8,57	6,93	2,69
	15	1 038,4	454,5	1 897,8	356,1	288,6	112,2	4 147,6	25,04	10,96	45,76	8,58	6,96	2,70
	23	1 038,1	454,6	1 912,2	356,7	287,9	111,6	4 161,1	24,95	10,93	45,95	8,57	6,92	2,68
	31	1 055,3	465,0	2 003,4	367,8	294,7	113,2	4 299,4	24,54	10,82	46,60	8,56	6,85	2,63
Avril	6	1 042,4	458,8	1 960,5	365,6	295,0	113,7	4 236,0	24,61	10,83	46,28	8,63	6,96	2,69
	15	1 033,1	453,2	1 902,3	357,4	290,0	112,7	4 148,7	24,90	10,92	45,85	8,62	6,99	2,72
	22	1 030,8	450,9	1 895,8	353,5	286,9	111,8	4 129,7	24,96	10,92	45,90	8,56	6,95	2,71
	29	1 041,8	458,2	1 995,3	364,5	294,0	113,1	4 266,9	24,42	10,74	46,76	8,54	6,89	2,65
Mai	6	1 038,8	453,9	1 945,9	361,1	294,8	113,5	4 208,0	24,68	10,79	46,24	8,58	7,01	2,70
	15	1 035,9	451,4	1 896,6	355,0	291,0	112,7	4 142,6	25,01	10,90	45,78	8,57	7,02	2,72
	23	1 032,6	449,3	1 891,5	352,0	288,4	112,0	4 125,8	25,03	10,89	45,85	8,53	6,99	2,71
	31	1 038,9	455,5	1 976,4	361,8	296,0	114,0	4 242,6	24,49	10,74	46,58	8,53	6,97	2,69
Juin	7	1 026,6	448,0	1 926,0	358,2	295,2	114,0	4 168,0	24,63	10,75	46,21	8,59	7,08	2,74
	15	1 030,5	446,3	1 886,5	353,0	292,0	113,1	4 121,4	25,00	10,83	45,77	8,57	7,09	2,74
	23	1 030,0	448,4	1 919,5	354,7	292,3	113,3	4 158,2	25,77	10,78	46,16	8,53	7,03	2,73
	30	1 045,6	458,7	1 998,9	365,4	299,0	115,1	4 282,7	24,42	10,71	46,67	8,53	6,98	2,69
Juillet	7	1 037,0	453,6	1 950,2	362,3	299,0	115,6	4 217,7	24,59	10,75	46,24	8,59	7,09	2,74
	15	1 030,6	453,7	1 915,7	357,2	295,4	115,2	4 167,8	24,73	10,88	45,96	8,57	7,09	2,77
	22	1 027,8	453,1	1 939,9	358,9	295,4	115,5	4 190,6	24,53	10,81	46,29	8,56	7,05	2,76
	31	1 033,4	457,9	2 005,6	366,6	301,2	117,5	4 282,2	24,13	10,69	46,84	8,56	7,04	2,74
Août	7	1 022,6	450,9	1 955,8	362,7	300,1	117,5	4 209,6	24,29	10,71	46,46	8,61	7,14	2,79
	15	1 023,1	450,5	1 916,6	358,2	297,8	117,0	4 163,2	24,58	10,82	46,04	8,60	7,15	2,81
	23	1 027,4	449,5	1 911,6	355,5	295,5	116,5	4 156,0	24,72	10,82	46,00	8,55	7,11	2,80
	31	1 042,6	456,3	2 003,4	367,1	302,4	118,1	4 289,9	24,30	10,64	46,70	8,56	7,05	2,75
Septembre . .	7	1 033,4	455,1	1 958,7	364,2	302,7	118,1	4 232,2	24,42	10,75	46,28	8,61	7,15	2,79
	15	1 038,5	455,5	1 936,4	361,1	301,1	117,7	4 210,3	24,67	10,82	45,99	8,58	7,15	2,79
	23	1 041,6	456,1	1 952,3	360,3	300,2	117,7	4 228,2	24,63	10,79	46,18	8,52	7,10	2,78
	30	1 053,8	463,0	2 035,8	371,4	307,3	119,3	4 350,6	24,22	10,64	46,79	8,54	7,07	2,74
Octobre . . .	7	1 045,5	456,7	1 981,1	367,2	306,4	119,4	4 276,3	24,45	10,68	46,33	8,59	7,16	2,79
	14	1 044,3	454,9	1 945,5	362,7	304,0	118,9	4 230,3	24,69	10,75	45,99	8,57	7,19	2,81
	23	1 050,4	457,5	1 941,2	360,0	301,3	118,0	4 228,4	24,84	10,82	45,91	8,51	7,13	2,79
	31	1 068,0	468,5	2 032,1	370,9	307,9	120,0	4 367,4	24,45	10,73	46,53	8,49	7,05	2,75
Novembre . .	7	1 057,5	465,0	1 981,5	367,7	307,0	120,0	4 298,7	24,60	10,82	46,10	8,55	7,14	2,79
	15	1 062,7	463,6	1 935,7	361,3	302,8	118,8	4 244,9	25,04	10,92	45,60	8,51	7,13	2,80
	23	1 067,2	466,1	1 954,0	359,5	300,6	118,4	4 265,8	25,02	10,92	45,81	8,43	7,05	2,77
	30	1 087,5	475,5	2 037,4	369,4	306,6	119,8	4 396,2	24,74	10,82	46,34	8,40	6,98	2,72
Décembre . .	7	1 089,4	472,9	2 013,6	372,6	310,1	121,8	4 380,4	24,87	10,80	45,97	8,50	7,08	2,78
	15	1 111,4	483,2	2 030,0	374,6	311,9	123,3	4 434,4	25,06	10,90	45,78	8,45	7,03	2,78
	23	1 149,6	501,5	2 120,3	386,1	319,5	125,6	4 602,6	24,98	10,89	46,07	8,39	6,94	2,73
	30	1 192,5	514,2	2 129,6	385,1	317,1	125,3	4 663,8	25,57	11,03	45,66	8,26	6,80	2,68
Moyenne annuelle														
	1948	1 020,3	414,7	1 948,1	374,7	293,8	116,3	4 167,9	24,48	9,95	46,74	8,99	7,05	2,79
	1949	1 028,3	456,7	1 991,5	370,6	296,5	116,3	4 259,9	24,14	10,72	46,75	8,70	6,96	2,73
1950	1 049,7	460,0	1 954,9	361,6	297,2	116,2	4 239,6	24,76	10,85	46,11	8,53	7,01	2,74	

Service des virements

Mouvement	Année	Paiements en espèces	Compensations	Virements sur place	Virements de place à place	Total	Paiements en espèces	Compensations	Virements sur place	Virements de place à place	Total
		Nombre de postes					Montants en 1000 francs				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Crédit ...	1946	15 386	129 843	112 078	69 902	327 209	698 842	9 527 817	8 221 205	5 844 516	24 292 380
	1947	16 366	141 591	125 813	75 488	359 258	903 643	10 919 624	10 007 268	6 274 880	28 105 415
	1948	14 973	148 457	115 220	71 741	350 391	900 015	11 529 507	10 900 106	7 152 364	30 481 992
	1949	15 125	139 875	110 027	67 941	332 968	892 222	10 926 372	9 891 943	6 408 902	28 119 439
	1950	14 920	134 768	110 800	66 762	327 250	864 568	10 233 743	13 248 788	6 454 916	30 802 015
Débit ...	1946	30 150	185 852	112 078	69 500	397 580	4 057 760	6 748 880	8 221 205	5 445 401	24 473 246
	1947	31 123	172 325	125 813	74 419	403 680	4 810 616	7 405 675	10 007 268	5 821 843	28 045 402
	1948	29 849	177 307	115 220	71 970	394 346	4 940 825	8 088 324	10 900 106	6 315 092	30 244 347
	1949	26 031	191 686	110 027	66 799	394 543	4 544 150	7 841 356	9 891 943	5 467 139	27 744 588
	1950	27 300	193 604	110 800	66 323	398 027	4 995 084	6 925 484	13 248 788	5 925 360	31 094 716
Total	1946	45 536	315 695	224 156	139 402	724 789	4 756 602	16 276 697	16 442 410	11 289 917	48 765 626
	1947	47 489	313 916	251 626	149 907	762 938	5 714 259	18 325 299	20 014 536	12 096 723	56 150 817
	1948	44 822	325 764	230 440	143 711	744 737	5 840 840	19 617 831	21 800 212	13 467 456	60 726 339
	1949	41 156	331 561	220 054	134 740	727 511	5 436 372	18 767 728	19 783 886	11 876 041	55 864 027
	1950	42 220	328 372	221 600	133 085	725 277	5 859 652	17 159 227	26 497 576	12 380 276	61 896 731
Répartition en pour-cent											
Crédit ...	1946	4.70	39.68	34.25	21.37	100	2.88	39.22	33.84	24.06	100
	1947	4.56	39.41	35.02	21.01	100	3.21	38.85	35.61	22.33	100
	1948	4.27	42.37	32.88	20.48	100	2.95	37.82	35.76	23.47	100
	1949	4.54	42.00	33.05	20.41	100	3.17	38.86	35.18	22.79	100
	1950	4.56	41.18	33.86	20.40	100	2.81	33.22	43.01	20.96	100
Débit ...	1946	7.58	46.75	28.19	17.48	100	16.58	27.58	33.59	22.25	100
	1947	7.71	42.69	31.17	18.43	100	17.15	26.41	35.68	20.76	100
	1948	7.57	44.96	29.22	18.25	100	16.34	26.74	36.04	20.88	100
	1949	6.60	48.58	27.89	16.93	100	16.38	28.26	35.65	19.71	100
	1950	6.86	48.64	27.84	16.66	100	16.06	22.27	42.61	19.06	100
Total	1946	6.28	43.56	30.93	19.23	100	9.75	33.38	33.72	23.15	100
	1947	6.22	41.15	32.98	19.65	100	10.18	32.64	35.64	21.54	100
	1948	6.02	43.74	30.94	19.30	100	9.62	32.30	35.90	22.18	100
	1949	5.66	45.57	30.25	18.52	100	9.73	33.60	35.41	21.26	100
	1950	5.82	45.28	30.55	18.35	100	9.47	27.72	42.81	20.00	100

Mouvement d'affaires des divers comptoirs de la Banque¹⁾

Année	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lausanne	Lucerne	Lugano	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total
En 1000 francs											
Caisse											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1948	543 872	1 499 093	7 032 655 ²⁾	1 189 285	1 182 868	673 101	714 019	505 064	922 226	3 525 516	17 787 699 ²⁾
1949	487 907	1 431 899	5 676 187 ²⁾	1 012 731	1 079 335	612 204	655 116	459 009	871 212	3 434 546	15 720 146 ²⁾
1950	532 293	1 557 517	7 171 514 ²⁾	1 003 243	1 107 385	660 863	621 094	470 444	939 395	3 777 759	17 841 507 ²⁾
Escompte d'effets sur la Suisse, de rescriptions et d'obligations											
1948	25 026	34 413	589 896	3 298	56 676	31 659	5 367	5 714	28 754	115 396	896 199
1949	35 486	43 016	169 350	15 897	42 430	28 588	23 959	8 808	35 449	77 649	480 632
1950	16 495	18 759	274 896	16 000	41 989	18 921	22 556	7 029	34 047	61 931	512 623
Affaires en devises (devises et correspondants à l'étranger)											
1948	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4 936 249	4 936 249
1949	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6 421 638	6 421 638
1950	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6 316 160	6 316 160
Nouvelles avances sur nantissement											
1948	45 418	62 170	208 990	32 392	72 502	106 211	15 600	9 213	61 255	50 810	664 561
1949	11 017	37 014	53 820	28 014	18 248	41 077	5 049	4 635	25 592	20 328	244 794
1950	10 893	32 549	74 342	19 886	24 815	61 969	7 206	4 752	35 133	36 432	307 977
Virements											
1948	1 422 226	8 214 874	8 070 700	5 594 976	3 537 569	1 667 385	830 902	1 273 116	2 949 627	27 164 964	60 726 339
1949	1 281 830	7 974 514	7 035 397	4 928 913	3 141 388	1 288 763	730 462	1 162 215	2 718 399	25 602 146	55 864 027
1950	1 301 089	8 166 917	6 570 567	4 795 756	3 089 766	1 449 730	744 187	1 160 896	2 662 066	31 955 757	61 896 731
Comptes des administrations fédérales											
1948	—	—	27 141 317	—	—	—	—	—	—	—	27 141 317
1949	—	—	28 040 827	—	—	—	—	—	—	—	28 040 827
1950	—	—	25 148 656	—	—	—	—	—	—	—	25 148 656
Comptes de dépôt											
1948	6 510	29 094	177 833	31 459	13 277	10 249	9 043	3 820	7 341	112 759	401 385
1949	8 472	42 714	159 493	36 246	9 639	7 026	5 161	4 431	6 866	99 852	379 900
1950	4 197	24 567	102 229	19 682	9 014	6 445	3 943	4 693	4 254	368 695	547 719
Comptes des correspondants en Suisse											
1948	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6 347 486	6 347 486
1949	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 878 696	5 878 696
1950	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6 104 275	6 104 275
Effets à l'encaissement											
1948	3 016	34 856	383 891	34 001	5 727	6 348	371	3 188	11 729	163 870	646 997
1949	2 923	23 313	337 604	28 779	3 258	4 666	307	3 200	11 892	139 696	555 638
1950	3 377	30 265	328 369	32 508	3 606	6 375	238	5 045	10 873	159 271	579 927
Mouvement total, addition des deux côtés (chambres de compensation exceptées)											
1948	4 432 052	17 004 648	86 535 697	11 203 415	9 817 998	5 082 050	3 246 181	3 704 713	8 226 128	115 525 501	264 778 383
1949	4 140 575	16 555 046	82 886 264	9 909 259	9 246 169	4 301 241	2 988 755	3 353 821	7 793 364	115 990 957	257 165 451
1950	4 393 311	17 402 659	80 777 374	9 350 468	8 918 145	4 490 490	2 954 370	3 303 495	7 900 384	107 428 933	246 919 629
Chambres de compensation											
1948	—	989 274	201 687	961 773	516 511	—	—	73 167 ³⁾	114 987	905 264	3 762 663
1949	—	928 234	177 043	826 094	476 138	—	—	70 095 ³⁾	93 001	749 651	3 320 256
1950	—	769 706	178 063	865 653	404 206	—	—	65 886 ³⁾	85 858	792 684	3 162 056

¹⁾ Le mouvement des agences est compris dans celui des comptoirs dont elles dépendent. ³⁾ Y compris le mouvement de la chambre de compensation de La Chaux-de-Fonds.

²⁾ Y compris l'or à l'étranger.

Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture

Date de la modification	Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement		Date de la modification	Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement	
	%	Durée jours	%	Durée jours		%	Durée jours	%	Durée jours
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1907 20 Juin	4½	56	5	56	1914 22 Janvier	4	28	4½	189
15 Août	5	84	5½	84	19 Févriér	3½	161	—	—
7 Novembre	5½	70	6	70	30 Juillet	4½	1	5½	1
1908 16 Janvier	5	7	5½	7	31 Juillet	5½	3	6	3
23 Janvier	4½	28	5	28	3 Août	6	38	7	38
20 Février	4	28	4½	28	10 Septembre	5	113	6	14
19 Mars	3½	322	4	441	24 Septembre	—	—	5½	99
1909 4 Février	3	252	—	—	1915 1 ^{er} Janvier	4½	1 371	5	1 280
3 Juin	—	—	3½	133	1918 4 Juillet	—	—	5½	91
14 Octobre	3½	28	4	28	3 Octobre	5½	322	6	917
11 Novembre	4	56	4½	56	1919 21 Août	5	595	—	—
1910 6 Janvier	3½	49	4	210	1921 7 Avril	4½	126	5½	126
24 Février	3	161	—	—	11 Août	4	203	5	203
4 Août	3½	49	4½	84	1922 2 Mars	3½	168	4½	168
22 Septembre	4	35	—	—	17 Août	3	331	4	331
27 Octobre	4½	70	5	70	1923 14 Juillet	4	831	5	831
1911 5 Janvier	4	42	4½	42	1925 22 Octobre	3½	1 624	4½	1 624
16 Février	3½	224	4	224	1930 3 Avril	3	98	4	98
28 Septembre	4	350	4½	350	10 Juillet	2½	196	3½	196
1912 12 Septembre	4½	77	5	77	1931 22 Janvier	2	1 562	3	748
28 Novembre	5	259	5½	259	1933 8 Février	—	—	2½	814
1913 14 Août	4½	161	5	161	1935 3 Mai	2½	495	3½	495
					1936 9 Septembre	2	78	3	78
					26 Novembre	1½	5 148 ¹⁾	2½	5 148 ¹⁾

¹⁾ Jusqu'au 31 décembre 1950.

Situation au 31 décembre

Année	Encaisse métallique			Devises ²⁾	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement
	Or ¹⁾	Argent	Total		Effets suisses	Rescriptions ³⁾	Obligations	Total		
en millions de francs										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1907	75,5	5,8	81,3	27,7	77,9	—	—	77,9	—	2,7
1908	117,5	7,2	124,7	44,7	63,7	—	—	63,7	—	10,4
1909	124,0	14,4	138,4	48,2	111,0	—	—	111,0	—	14,7
1910	155,6	10,2	165,8	59,1	99,8	—	—	99,8	—	18,0
1911	160,7	9,2	169,9	24,6	130,4	—	7,0	137,4	—	16,8
1912	173,1	12,8	185,9	26,7	146,2	—	5,1	151,3	—	25,5
1913	170,0	20,8	190,8	42,3	100,0	—	9,4	109,4	—	28,4
1914	237,9	24,9	262,8	34,4	114,7	58,0	8,3	181,0	—	19,6
1915	250,1	51,3	301,4	49,6	63,9	75,0	3,5	142,4	—	21,0
1916	345,0	52,5	397,5	63,3	56,3	123,0	4,5	183,8	—	22,1
1917	357,7	51,8	409,5	47,8	88,4	233,0	6,0	327,4	—	45,2
1918	414,7	58,4	473,1	70,6	249,8	312,0	6,5	568,3	—	40,9
1919	517,0	73,6	590,6	94,8	184,1	301,0	2,0	487,1	—	32,7
1920	542,9	121,6	664,5	25,4	167,1	280,0	5,8	452,9	—	36,6
1921	549,5	108,3	657,8	58,8	44,8	287,0	2,9	334,7	—	76,2
1922	535,1	103,9	639,0	74,1	33,9	325,0	2,0	360,9	—	62,2
1923	537,2	90,7	627,9	94,4	102,5	155,0	4,5	262,0	—	85,3
1924	505,9	87,2	593,1	193,3	81,2	78,0	5,7	164,9	—	70,8
1925	467,1	89,3	556,4	222,5	70,2	68,5	3,2	141,9	—	72,4
1926	471,8	72,8	544,6	222,0	91,7	83,1	5,5	180,3	—	60,6
1927	517,0	62,9	579,9	197,9	128,8	71,7	6,2	206,7	—	78,5
1928	533,0	45,8	578,8	258,6	157,1	53,9	6,8	217,8	—	82,9
1929	595,0	23,5	618,5	362,3	95,2	39,1	15,1	149,4	—	75,2
1930	712,9	—	712,9	353,4	86,7	—	8,0	94,7	—	53,4
1931	2 346,9	—	2 346,9	107,0	27,7	0,4	6,5	34,6	—	64,7
1932	2 471,2	—	2 471,2	88,6	12,8	0,2	6,7	19,7	4,6	48,7
1933	1 998,1	—	1 998,1	17,7	19,0	15,2	16,7	50,9	58,3	94,7
1934	1 909,8	—	1 909,8	7,5	13,4	4,0	8,9	26,3	5,9	118,0
1935	1 388,8	—	1 388,8	8,3	25,3	114,6	12,6	152,5	85,5	142,2
1936	2 709,0	—	2 709,0	57,6	7,7	9,5	2,3	19,5	28,5	46,8
1937	2 679,2	—	2 679,2	513,1	5,3	1,7	1,9	8,9	10,3	34,8
1938	2 889,6	—	2 889,6	279,7	52,5	101,5	1,1	155,1	3,8	21,9
1939	2 261,6	—	2 261,6	361,7	46,3	46,4	5,7	98,4	6,8	89,6
1940	2 173,2	—	2 173,2	996,8	63,2	149,3	2,1	214,6	2,8	45,4
1941	2 878,5	—	2 878,5	679,0	32,5	4,4	2,3	39,2	12,8	25,0
1942	3 565,2	—	3 565,2	61,8	123,8	85,3	0,8	209,9	12,0	25,2
1943	4 172,7	—	4 172,7	83,0	92,0	0,4	0,7	93,1	0,3	18,4
1944	4 554,1	—	4 554,1	102,4	69,5	—	1,6	71,1	—	27,6
1945	4 777,0	—	4 777,0	162,5	78,1	39,9	5,9	123,9	6,7	67,6
1946	4 949,9	—	4 949,9	158,0	46,1	14,5	13,9	74,5	9,6	164,2
1947	5 256,2	—	5 256,2	102,5	116,3	20,1	18,8	155,2	13,6	246,6
1948	5 821,0	—	5 821,0	236,6	115,2	1,5	8,8	125,5	1,6	79,0
1949	6 240,2	—	6 240,2	260,0	81,4	2,0	0,7	84,1	0,1	31,0
1950	5 975,8	—	5 975,8	256,4	165,3	31,5	4,4	201,2	—	85,0

¹⁾ Evaluation du 20 juin 1907 au 10 novembre 1921: 1 kg d'or fin = fr. 3440.—; du 11 novembre 1921 au 6 octobre 1936: 1 kg = fr. 3435.555; du 7 octobre 1936 au 30 mai 1940: 1 kg = fr. 4639.13; à dater du 31 mai 1940: 1 kg = fr. 4869.80.

²⁾ En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoirs à vue sur l'étranger réunis.

de la Banque depuis 1907

Situation au 31 décembre

Avoirs chez des correspondants en Suisse ⁴⁾	Fonds publics	Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Avoir des			Total du bilan	Année
				Clients des virements	Administrations fédérales	Déposants		
en millions de francs			%	en millions de francs				
12	13	14	15	16	17	18	19	20
10,5	3,8	159,2	51.09	19,5	5,7	0,6	243,8	1907
8,2	6,2	204,1	61.11	21,1	13,1	0,8	292,9	1908
28,4	10,8	261,5	52.91	29,4	39,6	1,4	386,0	1909
35,0	10,0	297,2	55.77	22,4	45,7	0,7	421,0	1910
18,9	16,5	314,8	53.96	24,6	23,8	0,9	419,3	1911
19,2	7,1	339,2	54.80	28,9	25,4	1,2	451,0	1912
16,1	6,4	313,8	60.79	27,4	30,6	1,0	429,9	1913
14,7	9,3	455,9	57.65	54,6	8,6	7,6	589,2	1914
29,0	8,1	465,6	64.72	61,0	14,3	7,4	608,7	1915
18,2	6,8	536,5	74.07	89,8	12,7	27,3	735,1	1916
18,0	7,3	702,3	58.30	89,0	42,6	7,1	908,7	1917
28,1	8,6	975,7	48.49	79,1	20,1	88,4	1 239,0	1918
36,1	6,6	1 036,1	57.00	121,0	18,7	41,5	1 298,2	1919
35,0	5,9	1 023,7	64.90	146,4	11,4	5,4	1 273,1	1920
27,2	6,5	1 009,3	65.17	116,5	7,7	4,4	1 224,7	1921
18,9	9,8	976,4	65.44	147,4	11,0	5,7	1 224,3	1922
30,0	8,6	982,0	63.94	80,0	13,0	10,4	1 166,4	1923
38,6	6,8	913,9	64.89	102,8	8,3	6,0	1 107,5	1924
34,4	6,6	875,8	63.53	113,2	4,7	6,3	1 075,1	1925
33,6	6,4	873,9	62.31	127,0	4,3	5,5	1 087,6	1926
34,6	9,2	917,4	63.20	123,8	18,4	9,2	1 147,5	1927
40,6	19,0	952,6	60.75	141,5	54,0	6,6	1 236,4	1928
40,2	5,4	999,2	61.90	171,7	28,5	7,1	1 288,9	1929
32,7	104,0	1 062,1	67.12	213,2	28,0	7,9	1 391,9	1930
25,6	37,9	1 609,4	145.82	883,2	40,1	44,9	2 659,5	1931
15,7	50,8	1 612,6	153.24	922,3	51,0	67,9	2 743,5	1932
19,9	27,7	1 509,5	132.36	629,6	9,4	51,4	2 309,7	1933
19,2	52,5	1 440,3	132.60	539,4	39,6	45,9	2 179,2	1934
26,7	44,9	1 366,3	101.65	357,9	7,6	24,8	1 887,4	1935
14,2	15,9	1 482,2	182.76	1 093,9	183,4	29,9	3 505,9	1936
11,4	30,7	1 530,5	175.05	1 602,6	12,5	35,4	3 902,3	1937
9,6	90,9	1 751,0	165.02	1 592,6	8,2	31,2	4 081,0	1938
16,6	80,9	2 049,9	110.33	686,7	10,9	32,0	3 501,8	1939
20,0	87,8	2 273,4	95.59	1 018,6	6,8	41,6	3 727,7	1940
15,8	69,6	2 336,7	123.18	896,9	194,7	44,6	3 880,6	1941
16,3	63,9	2 637,3	135.18	1 147,8	13,6	42,0	4 226,4	1942
14,2	64,5	3 048,5	136.87	1 065,3	9,2	47,1	4 597,2	1943
13,9	64,2	3 548,0	128.35	835,5	27,7	50,9	4 868,6	1944
27,5	62,1	3 835,2	124.55	843,2	6,6	106,8	5 266,5	1945
51,7	52,7	4 090,7	121.00	662,3	194,6	84,2	5 499,8	1946
68,6	48,4	4 383,4	119.91	722,3	127,2	59,4	5 932,1	1947
50,4	47,4	4 594,3	126.70	960,0	11,2	49,9	6 400,6	1948
26,7	39,7	4 566,3	136.66	1 334,8	105,8	40,9	6 721,9	1949
60,3	40,9	4 663,8	128.13	1 042,1	485,6	75,2	6 658,6	1950

³⁾ Jusqu'en 1930 et depuis 1948, les rescriptions de la Confédération seulement.

⁴⁾ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et l'avoir à vue sur l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, l'avoir à l'étranger y est compris, l'avoir à vue sur l'étranger en est éliminé.

Moyennes annuelles

Année	Encaisse métallique			Devises ²⁾	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Taux d'escompte
	Or ¹⁾	Argent	Total		Effets suisses ³⁾	Rescriptions ⁴⁾	Obligations	Total		
	en millions de francs									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1907	52,1	6,3	58,4	19,0	36,7	—	—	36,7	—	4.93
1908	98,3	8,1	106,4	39,0	24,0	—	—	24,0	—	3.73
1909	121,5	15,2	136,7	49,6	41,7	—	—	41,7	—	3.22
1910	143,3	16,1	159,4	44,7	70,9	—	—	70,9	—	3.51
1911	158,5	14,8	173,3	56,1	60,5	—	5,6	66,1	—	3.70
1912	168,1	13,0	181,1	34,7	78,1	—	4,5	82,6	—	4.20
1913	170,5	23,1	193,6	48,7	57,9	—	2,3	60,2	—	4.81
1914	195,1	17,2	212,3	45,9	103,5	—	7,2	110,7	—	4.34
1915	241,5	47,8	289,3	35,1	108,6	—	3,5	112,1	—	4.50
1916	271,5	54,0	325,5	72,1	126,1	—	1,2	127,3	—	4.50
1917	344,6	52,7	397,3	52,7	170,6	—	0,9	171,5	—	4.50
1918	377,1	55,3	432,4	53,7	321,7	—	2,1	323,8	—	4.75
1919	451,5	64,8	516,3	62,1	418,2	—	1,5	419,7	—	5.32
1920	534,2	93,0	627,2	84,6	303,1	—	4,0	307,1	—	5.00
1921	544,2	122,7	666,9	26,5	308,5	—	1,9	310,4	—	4.44
1922	532,4	111,1	643,5	72,8	251,3	—	1,6	252,9	—	3.39
1923	531,5	100,0	631,5	79,3	254,2	—	4,4	258,6	—	3.47
1924	518,6	94,5	613,1	122,9	153,0	—	4,3	157,3	—	4.00
1925	485,7	89,4	575,1	211,8	87,3	—	2,0	89,3	—	3.90
1926	429,1	85,9	515,0	218,0	105,0	—	2,0	107,0	—	3.50
1927	450,5	69,3	519,8	205,1	131,9	—	5,1	137,0	—	3.50
1928	450,3	56,2	506,5	219,8	144,5	—	7,9	152,4	—	3.50
1929	506,6	37,0	543,6	248,6	125,7	—	8,5	134,2	—	3.50
1930	607,2	5,6	612,8	361,6	40,0	—	8,4	48,4	—	2.89
1931	1 165,0	—	1 165,0	353,7	35,3	—	5,7	41,0	—	2.03
1932	2 546,0	—	2 546,0	81,4	13,9	4,6	4,5	23,0	3,0	2.00
1933	2 119,5	—	2 119,5	21,7	10,2	4,2	5,9	20,3	19,5	2.00
1934	1 788,1	—	1 788,1	14,1	12,3	20,2	6,1	38,6	21,5	2.00
1935	1 457,1	—	1 457,1	18,7	34,0	42,8	8,5	85,3	41,3	2.33
1936	1 690,5	—	1 690,5	23,7	9,4	79,9	4,5	93,8	50,7	2.30
1937	2 640,0	—	2 640,0	191,6	6,2	2,0	3,8	12,0	14,3	1.50
1938	2 849,0	—	2 849,0	384,3	17,1	16,3	1,5	34,9	5,7	1.50
1939	2 530,2	—	2 530,2	280,3	24,3	64,8	3,0	92,1	7,8	1.50
1940	2 144,9	—	2 144,9	517,0	67,5	143,1	3,4	214,0	6,5	1.50
1941	2 347,3	—	2 347,3	1 153,5	63,8	63,9	1,6	129,3	9,3	1.50
1942	3 390,6	—	3 390,6	175,1	76,2	25,4	1,2	102,8	6,8	1.50
1943	3 774,4	—	3 774,4	65,6	87,1	61,2	0,7	149,0	0,4	1.50
1944	4 384,3	—	4 384,3	90,1	76,2	20,0	1,0	97,2	1,4	1.50
1945	4 691,1	—	4 691,1	117,3	68,1	112,8	1,1	182,0	0,3	1.50
1946	4 818,0	—	4 818,0	171,7	48,1	6,4	2,8	57,3	1,0	1.50
1947	5 129,9	—	5 129,9	113,6	36,2	8,0	7,7	51,9	3,9	1.50
1948	5 662,7	—	5 662,7	135,7	118,7	1,6	11,3	131,6	4,5	1.50
1949	6 046,1	—	6 046,1	305,2	102,4	0,3	2,2	104,9	0,2	1.50
1950	6 179,4	—	6 179,4	297,9	86,8	0,7	1,2	88,7	0,0	1.50

¹⁾ Evaluation du 20 juin 1907 au 10 novembre 1921: 1 kg d'or fin = fr. 3440.—; du 11 novembre 1921 au 6 octobre 1936: 1 kg = fr. 3435.555; du 7 octobre 1936 au 30 mai 1940: 1 kg = fr. 4639.13; à dater du 31 mai 1940: 1 kg = fr. 4869.80.

²⁾ En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoirs à vue sur l'étranger réunis.

de la Banque depuis 1907

Moyennes annuelles

Avances sur nantissement	Taux des avances	Avoirs chez des correspondants en Suisse ³⁾	Fonds publics	Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Avoir des			Année
						Clients des virements	Administrations fédérales	Déposants	
en millions de fr.	%	en millions de francs			%	en millions de francs			
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
0,6	5.43	9,6	3,2	88,9	65.74	15,3	9,4	1,0	1907
2,5	4.23	8,5	9,0	145,9	72.95	13,6	10,6	1,2	1908
4,4	3.89	6,3	8,0	191,4	71.41	17,5	18,2	1,3	1909
5,9	4.30	28,8	12,2	241,4	66.03	15,1	43,0	1,8	1910
7,0	4.20	22,4	12,5	253,6	68.35	16,3	40,8	1,6	1911
12,2	4.70	10,9	11,1	269,3	67.25	16,4	25,4	1,4	1912
15,7	5.31	11,2	9,3	272,4	71.09	15,8	28,5	0,7	1913
20,1	5.13	10,4	11,7	335,1	63.33	34,5	19,0	4,0	1914
16,9	5.00	23,6	8,9	409,9	70.57	44,0	20,4	6,3	1915
17,7	5.00	13,6	7,8	430,3	75.63	94,9	15,8	8,1	1916
28,3	5.00	13,4	7,6	535,8	74.15	80,9	19,9	10,3	1917
36,4	5.37	17,6	9,7	733,1	58.98	71,1	14,8	33,0	1918
38,7	6.00	21,4	7,7	905,8	57.00	73,9	16,7	29,0	1919
32,3	6.00	27,6	6,6	933,8	67.16	96,0	14,5	10,4	1920
41,9	5.44	20,2	5,8	925,1	72.09	95,3	12,5	4,8	1921
49,1	4.39	21,9	8,6	817,6	78.71	181,5	15,6	6,2	1922
49,1	4.47	18,4	8,9	875,0	72.17	130,0	14,0	8,6	1923
66,6	5.00	25,5	7,1	850,5	72.08	66,9	28,3	10,0	1924
48,6	4.90	21,7	7,1	797,6	72.10	98,3	11,8	6,3	1925
45,6	4.50	19,1	6,5	769,0	66.96	81,7	13,5	7,1	1926
48,6	4.50	24,6	6,5	798,8	65.06	85,4	19,2	6,3	1927
62,8	4.50	22,3	6,3	818,3	61.89	82,4	21,3	6,9	1928
61,3	4.50	24,9	3,9	855,7	63.52	89,4	15,5	7,4	1929
42,2	3.89	20,4	59,9	894,0	68.54	167,8	31,6	6,8	1930
45,2	3.03	15,1	85,8	1 141,0	102.09	483,0	25,8	19,1	1931
45,8	3.00	9,7	40,6	1 508,4	168.79	1 075,1	59,1	61,8	1932
53,1	2.55	12,0	61,7	1 440,1	147.17	702,7	24,8	62,6	1933
75,0	2.50	10,3	46,9	1 349,2	132.52	515,0	12,5	46,1	1934
87,6	3.17	11,2	55,7	1 283,0	113.57	349,9	14,0	29,4	1935
63,8	3.30	8,7	42,4	1 293,9	130.64	541,3	29,0	27,7	1936
32,3	2.50	6,6	17,9	1 378,4	191.51	1 305,3	86,1	28,4	1937
22,7	2.50	6,0	74,4	1 555,4	183.17	1 703,7	18,1	44,1	1938
36,4	2.50	7,5	93,2	1 802,3	140.38	1 093,2	12,0	33,1	1939
66,8	2.50	8,5	86,2	2 081,9	103.02	744,3	4,4	38,6	1940
25,4	2.50	7,5	73,5	2 107,8	111.36	1 309,1	60,8	50,5	1941
19,4	2.50	7,1	66,3	2 251,4	150.60	1 197,1	86,7	52,5	1942
16,7	2.50	7,4	64,8	2 646,5	142.62	1 195,9	54,3	45,4	1943
17,0	2.50	7,6	64,3	3 025,1	144.93	1 097,2	146,1	60,2	1944
19,6	2.50	9,3	63,8	3 517,6	133.36	1 017,8	42,7	83,0	1945
36,3	2.50	13,3	58,8	3 633,2	132.61	813,8	131,9	90,8	1946
59,7	2.50	16,8	50,8	3 940,6	130.18	734,0	147,2	74,4	1947
59,5	2.50	16,8	47,7	4 167,9	135.86	935,0	64,5	51,6	1948
27,6	2.50	9,7	41,7	4 259,9	141.93	1 373,0	149,1	54,2	1949
23,3	2.50	11,3	41,2	4 239,6	145.75	1 512,1	305,5	58,6	1950

³⁾ Jusqu'en 1931, les réscriptions y sont comprises.

⁴⁾ Ce poste n'était pas calculé séparément avant 1932. Depuis 1948, il ne comprend que les réscriptions de la Confédération.

⁵⁾ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et l'avoir à vue sur l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, l'avoir à l'étranger y est compris, l'avoir à vue sur l'étranger en est éliminé.

Mouvement

Année	Caisse 1)	Devises 2)	Escompte					Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nan- tissement	Remises à l'encaisse- ment
			Portefeuille suisse							
			Effets suisses		Rescrip- tions 3)	Obli- gations	Total			
			Montant	Moyenne des jours à courir						
en millions de francs				jours	en millions de francs					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1907	1 819,5	124,4	317,7	28	—	—	317,7	—	13,4	64,5
1908	2 567,9	310,2	465,2	18	—	—	465,2	—	85,5	131,0
1909	2 890,5	337,4	569,4	29	—	—	569,4	—	113,6	286,5
1910	3 265,4	381,7	965,8	26	—	—	965,8	—	126,7	360,9
1911	3 548,0	364,8	903,0	26	—	12,4	915,4	—	127,9	399,4
1912	3 920,1	424,8	1 082,0	26	—	28,3	1 110,3	—	174,4	454,8
1913	3 798,2	472,3	956,9	21	—	27,3	984,2	—	215,1	483,3
1914	4 434,9	350,5	907,5	38	124,0	48,2	1 079,7	—	152,7	323,5
1915	3 649,1	430,6	484,1	33	444,0	22,5	950,6	—	94,1	276,5
1916	4 250,7	662,6	237,2	29	954,0	10,5	1 201,7	—	90,5	254,0
1917	4 479,0	513,8	336,9	28	1 392,0	12,5	1 741,4	—	175,4	266,3
1918	6 219,3	484,5	1 158,8	37	1 962,0	21,6	3 142,4	—	300,4	381,2
1919	5 690,1	740,2	1 384,0	32	2 365,0	11,4	3 760,4	—	275,8	420,6
1920	6 181,3	558,7	1 373,1	38	1 949,0	33,9	3 356,0	—	315,3	477,2
1921	5 964,1	428,8	516,1	35	1 884,0	15,2	2 415,3	—	262,7	371,8
1922	5 997,1	579,4	160,3	47	1 083,0	10,9	1 254,2	—	226,1	293,9
1923	5 818,9	584,2	476,2	35	1 419,0	27,7	1 922,9	—	341,9	358,4
1924	5 684,6	716,8	741,4	38	181,0	30,4	952,8	—	576,8	459,2
1925	6 314,6	1 098,6	292,1	35	174,4	11,8	478,3	—	317,4	433,0
1926	6 520,5	1 125,9	451,7	26	153,0	15,2	619,9	—	350,6	430,4
1927	7 056,5	1 199,3	828,7	28	93,0	30,5	952,2	—	470,4	488,9
1928	6 801,1	11 228,6	1 093,0	28	14,0	49,9	1 156,9	—	681,7	593,3
1929	6 689,1	10 499,3	957,9	29	24,0	56,4	1 038,3	—	712,7	589,0
1930	6 948,2	9 369,0	294,2	35	62,0	43,8	400,0	—	449,6	549,0
1931	9 386,6	15 370,5	229,7	41	193,0	33,4	456,1	—	406,7	628,6
1932	6 566,4	3 747,8	79,4	57	62,9	29,1	171,4	7,5	282,8	584,1
1933	6 171,0	5 310,7	73,7	52	139,7	43,7	257,1	143,8	394,2	511,2
1934	5 248,5	3 025,3	79,9	53	573,5	33,1	686,5	88,5	437,9	467,0
1935	5 706,7	4 566,6	245,7	52	431,6	57,5	734,8	272,8	664,9	320,5
1936	6 899,0	2 313,5	53,3	54	650,0	22,0	725,3	234,0	343,7	296,6
1937	6 030,0	7 893,4	39,0	55	10,6	21,0	70,6	63,0	165,9	287,5
1938	8 435,8	4 736,6	122,6	74	295,2	9,3	427,1	28,6	107,5	272,5
1939	9 870,8	5 348,1	106,3	75	449,8	19,7	575,8	41,4	277,2	307,5
1940	9 291,5	6 105,8	324,2	79	1 281,4	20,4	1 626,0	46,4	404,0	283,9
1941	7 836,4	7 844,4	290,1	86	728,9	10,5	1 029,5	58,5	158,1	322,3
1942	9 194,0	5 280,4	462,3	86	474,6	6,9	943,8	49,9	152,6	406,7
1943	9 683,4	1 936,9	459,2	85	663,2	3,9	1 126,3	16,4	134,0	386,4
1944	10 522,5	3 119,5	566,8	77	404,1	8,3	979,2	19,8	141,5	341,5
1945	12 005,6	6 734,2	408,3	74	977,8	10,7	1 396,8	65,7	276,1	372,3
1946	14 043,1	4 716,9	363,5	74	236,8	26,6	626,9	61,5	498,0	489,7
1947	21 023,4	3 584,3	275,6	66	74,4	63,8	413,8	84,1	864,9	586,0
1948	17 787,7	4 936,2	808,4	71	27,6	60,2	896,2	59,5	664,6	647,0
1949	15 720,1	6 421,6	465,6	85	6,2	8,8	480,6	41,4	244,8	555,6
1950	17 841,5	6 316,2	470,3	78	32,7	9,6	512,6	20,0	308,0	579,9

1) Depuis 1938, l'or à l'étranger est compris dans ce chiffre.

2) De 1907 à 1927, seul le montant des effets étrangers escomptés et achetés est indiqué ; jusqu'en 1927, le mouvement des comptes de correspondants étrangers est compris dans celui des comptes de correspondants en Suisse (col. 12).

de la Banque depuis 1907

Mouvement

Comptes des correspondants en Suisse ³⁾	Transactions en fonds publics	Virements	Comptes des clients de la Banque av. comptes de chèques postaux	Administrations fédérales	Comptes de dépôt	Comptes pour les accords de clearing et de paiements	Chèques et mandats généraux émis sur la Banque ⁵⁾	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
en millions de francs										
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
1 143,2	6,4	5 019,5	—	367,0	5,5	—	—	15 876,2	2 133,7	1907
1 839,4	37,5	10 610,1	37,9	1 066,5	12,0	—	22,9	31 056,2	2 997,4	1908
1 819,1	44,0	13 683,3	178,1	1 411,8	23,5	—	48,6	37 578,2	3 483,7	1909
2 205,8	40,4	16 616,6	297,6	1 663,9	42,8	—	48,6	44 845,6	4 036,0	1910
2 553,6	46,5	17 480,0	364,8	1 997,1	45,4	—	34,5	47 493,6	4 305,0	1911
2 852,8	16,0	19 641,0	454,8	2 115,1	57,7	—	34,7	55 760,6	4 614,6	1912
2 982,7	12,4	18 799,0	487,1	2 238,5	51,9	—	31,9	54 962,4	5 471,6	1913
2 353,7	15,6	17 438,1	502,6	2 353,8	194,9	—	23,9	56 172,0	4 146,8	1914
2 785,7	5,6	18 920,7	575,2	3 933,7	197,7	—	31,1	59 920,6	3 923,7	1915
3 980,9	8,3	26 918,2	707,1	5 655,7	329,0	—	42,6	86 220,6	4 914,9	1916
3 784,5	6,8	28 891,5	962,2	7 217,3	405,5	—	68,8	103 332,4	5 793,2	1917
4 088,9	4,4	38 016,6	1 328,7	10 155,4	1 122,8	—	59,5	142 371,6	7 578,0	1918
5 481,0	2,9	43 616,2	1 361,5	12 381,5	856,6	—	41,6	159 069,8	9 664,3	1919
6 312,9	6,7	51 599,2	1 554,5	12 693,5	382,9	—	34,9	169 423,4	14 831,3	1920
4 870,3	6,5	48 803,6	1 433,5	12 563,1	192,5	—	22,0	161 033,0	12 701,4	1921
4 712,9	7,4	46 262,0	1 368,9	10 601,1	311,6	—	26,0	121 686,4	10 281,2	1922
6 233,5	4,5	51 646,4	1 467,7	13 058,3	377,7	—	30,3	136 914,8	11 372,0	1923
7 274,2	4,0	57 981,2	1 652,5	10 874,4	494,3	—	22,2	130 707,2	13 128,4	1924
7 778,8	27,3	58 206,0	1 726,9	10 956,9	407,3	—	63,5	131 395,0	13 185,0	1925
6 405,5	7,3	63 755,5	1 707,0	10 280,9	436,2	—	55,5	133 765,6	13 617,9	1926
7 702,0	12,8	76 062,7	1 800,8	11 017,4	465,5	—	60,9	150 757,6	15 652,8	1927
2 933,8	72,5	79 462,8	1 951,0	11 276,1	1 204,3	—	66,4	159 714,6	14 747,6	1928
2 956,3	37,5	77 063,9	2 121,7	11 626,5	1 985,5	—	61,3	158 593,7	13 761,5	1929
2 888,1	309,0	78 448,4	2 204,5	13 656,5	1 755,1	—	142,2	158 659,2	12 586,0	1930
2 706,1	449,9	74 074,5	2 139,2	12 082,0	1 047,1	—	179,7	170 066,7	10 243,8	1931
2 456,3	58,8	41 755,3	2 028,2	10 291,6	526,8	—	169,3	108 175,0	5 193,3	1932
2 321,2	88,0	44 954,6	2 048,4	9 904,4	566,7	—	160,0	113 801,0	4 824,6	1933
2 292,0	52,5	39 524,8	2 151,1	11 038,7	790,2	—	136,0	104 803,8	4 013,8	1934
2 222,7	119,9	39 566,4	2 113,7	9 803,0	542,0	2 157,9	110,5	109 537,7	3 267,8	1935
2 150,5	215,4	41 231,0	1 990,9	11 230,1	609,4	2 627,7	104,0	118 067,9	3 066,7	1936
2 311,6	31,5	44 139,2	2 357,1	9 161,2	574,6	3 680,8	134,8	128 825,4	3 712,9	1937
2 298,6	102,4	41 076,5	2 492,3	9 636,8	496,5	3 589,6	138,4	113 198,6	3 563,9	1938
2 446,0	118,5	41 412,6	2 677,2	11 175,3	589,3	3 905,3	181,9	125 049,3	3 331,8	1939
2 496,4	22,0	34 238,1	3 764,3	16 059,7	674,5	5 179,8	161,4	141 568,3	2 130,3	1940
2 748,6	24,0	32 947,5	3 986,0	17 767,6	653,2	9 933,9	205,5	138 483,8	1 791,6	1941
3 006,0	15,3	35 633,6	4 039,9	18 487,5	562,3	9 913,8	164,8	143 977,4	2 010,8	1942
3 233,4	4,4	34 775,8	4 075,5	23 190,7	425,1	9 855,9	167,6	150 645,4	1 877,5	1943
3 369,4	4,9	33 575,0	4 196,7	23 427,9	776,4	6 788,2	152,5	150 264,2	1 661,1	1944
3 884,4	7,0	37 791,6	4 334,4	26 930,4	1 182,0	3 590,8	188,1	169 458,1	1 827,8	1945
5 086,4	17,4	48 765,6	5 160,5	26 501,4	613,7	18 759,7	227,5	209 443,8	2 467,6	1946
6 034,0	11,5	56 150,8	6 128,5	28 357,7	512,5	32 066,0	292,0	250 367,6	3 232,0	1947
6 347,5	5,0	60 726,3	6 475,6	27 141,3	401,4	38 499,3	325,8	264 778,4	3 762,7	1948
5 878,7	16,1	55 864,0	5 990,3	28 040,8	379,9	38 824,8	310,0	257 165,5	3 320,3	1949
6 104,3	5,9	61 896,7	6 449,1	25 148,7	547,7	24 140,2	259,2	246 919,6	3 162,1	1950

³⁾ Jusqu'en 1930 et dès 1948, seules les descriptions de la Confédération sont indiquées.

est compris; dès 1928, celui des comptes de correspondants en Suisse seulement.

⁴⁾ De 1907 à 1927, le mouvement des comptes de correspondants étrangers y

⁵⁾ Jusqu'en 1924, mandats généraux seulement.

Tab. IV

Résultats des opérations

Année	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des opérations en or et en devises	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse, des comptes de chèques postaux, etc.	Produit des fonds publics ²⁾	Commissions ³⁾	Divers	Intérêts aux comptes de dépôt ⁴⁾	Bénéfice brut
	Total	dont escompte											
		d'effets sur la Suisse	de rescriptions ¹⁾	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts								
en 1000 francs													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1907/08	1 979	1 977	—	—	—	117	1 563	738	496	69	20	473	4 509
1909	1 304	1 303	—	—	—	158	1 098	337	360	116	29	444	2 958
1910	2 502	2 490	—	—	—	247	1 270	1 084	481	69	5	1 415	4 243
1911	2 315	2 267	—	35	—	302	1 628	866	527	87	19	1 313	4 431
1912	3 430	3 233	—	183	—	568	1 117	396	479	125	22	705	5 432
1913	2 994	2 868	—	110	—	830	1 849	454	407	149	18	841	5 860
1914	5 292	4 472	427	371	—	1 046	1 208	487	527	192	19	426	8 345
1915	5 458	2 264	3 014	168	—	840	÷ 421	1 096	418	259	9	323	7 336
1916	5 874	939	4 872	51	—	920	2 470	1 520	382	321	12	288	11 211
1917	8 155	1 076	7 027	42	—	1 471	900	1 474	366	458	8	475	12 357
1918	10 660	4 813	5 734	103	—	2 106	1 120	1 553	520	695	140	25	16 769
1919	15 887	6 628	9 162	87	—	2 402	999	1 734	552	656	192	163	22 259
1920	11 696	7 149	4 343	191	—	1 956	3 996	4 164	446	619	189	187	22 879
1921	11 612	2 915	8 593	91	—	2 162	1 715	833	1 387	677	117	333	18 170
1922	4 492	848	3 575	55	—	2 070	4 640	1 288	747	752	130	497	13 622
1923	5 918	1 344	4 408	156	—	2 201	2 839	1 126	770	627	87	473	13 095
1924	3 606	3 246	175	175	—	3 323	909	1 617	609	525	137	867	9 859
1925	1 841	1 199	551	85	—	2 403	4 273	1 527	704	653	188	252	11 337
1926	2 419	1 177	1 169	68	—	2 064	4 927	1 098	543	539	249	267	11 572
1927	3 352	2 145	1 029	174	—	2 184	4 775	1 784	485	621	315	390	13 126
1928	4 240	2 970	995	271	—	2 821	5 222	496	475	578	393	468	13 757
1929	4 149	2 862	994	287	—	2 738	6 402	550	339	539	289	373	14 633
1930	1 658	972	422	258	—	1 675	7 646	468	1 359	727	287	778	13 042
1931	997	611	250	116	—	1 384	6 941	316	831	789	310	328	11 240
1932	517	300	91	89	16	1 375	4 660	197	2 240	662	340	310	9 681
1933	713	214	100	108	268	1 400	3 626	144	2 391	930	251	204	9 251
1934	1 338	256	606	117	338	1 926	3 529	119	1 203	698	234	217	8 830
1935	2 930	799	1 028	186	898	2 806	1 630	169	1 374	677	100	186	9 500
1936	3 304	237	1 830	111	1 106	2 165	1 562	145	1 270	736	170	219	9 133
1937	365	108	22	56	165	818	5 904	55	1 272	737	193	171	9 173
1938	523	259	159	23	67	571	10 429	46	2 445	673	95	181	14 601
1939	1 153	323	692	41	82	895	4 857	59	2 511	475	198	147	10 001
1940	2 676	872	1 580	54	81	1 668	3 454	75	3 087	546	146	132	11 520
1941	1 513	783	520	23	114	642	6 503	56	2 555	634	122	134	11 891
1942	1 210	853	138	19	108	484	9 294	48	2 183	669	146	133	13 901
1943	1 365	963	335	10	18	419	7 098	49	2 269	568	82	137	11 713
1944	1 241	959	198	14	17	426	8 424	50	2 198	674	136	131	13 018
1945	2 232	725	1 455	14	7	480	8 550	52	2 072	624	223	130	14 103
1946	859	628	89	37	14	868	16 725	93	1 377	1 154	138	142	21 072
1947	811	517	127	108	55	1 427	10 756	147	1 515	1 899	—	175	16 380
1948	2 134	1 827	44	163	95	1 498	7 168	176	1 736	2 345	95	150	15 002
1949	1 902	1 814	14	34	37	700	7 689	80	1 386	1 409	116	164	13 118
1950	1 623	1 567	11	16	25	552	10 470	81	1 350	1 223	151	171	15 279

¹⁾ Jusqu'en 1930 et dès 1948, escompte des rescriptions de la Confédération seulement.

²⁾ Non compris les amortissements.

³⁾ Y compris droits de garde et location de coffres-forts.

⁴⁾ Jusqu'en 1936, intérêts à l'Administration fédérale compris.

⁵⁾ Y compris fr. 300 000, pour la constitution d'un fonds destiné à l'assurance contre les risques de transport (provision pour risques non assurés).

Résultats des opérations

Frais d'administration	Impôts et droits, y compris attribution à la provision	Frais de confection des billets et attribution à la provision	Provisions et pertes sur l'or ⁸⁾ et frais de stérilisation	Amortissements, pertes et réserves		Versements extraordinaires aux institutions de prévoyance de la Banque	Bénéfice net	Attribution au fonds de réserve	Dividende	Versements à la Caisse d'Etat fédérale	Année
				sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles	sur fonds publics et affaires courantes, moins rentrées						
en 1000 francs											
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
2 068	—	226	162	29	7	—	2 017	202	1 800	15	1907/08
1 399	—	151	8	22	43	20	1 315	131	1 000	184	1909
1 307	—	151	69	95	77	20	2 524	252	1 000	1 272	1910
1 355	—	225	68	91	87	30	2 575	257	1 000	1 318	1911
1 381	—	224	315	188	246	40	3 038	304	1 000	1 734	1912
1 426	—	271	165	163	248	100	3 487	349	1 000	2 138	1913
1 572	—	503	25	292	621	60	5 272	500	1 000	3 772	1914
1 498	—	566	2	140	598	80	4 452	445	1 000	3 007	1915
1 571	—	628	—	1 001	231	350	7 430	500	1 000	5 930	1916
1 844	—	501	—	1 195	419	440	7 958	500	1 000	6 458	1917
2 550	—	1 352	—	4 294	2 576	510	5 487	500	1 000	3 987	1918
3 577	—	454	1 878	5 046	2 861	1 000	7 443	500	1 000	5 943	1919
3 749	—	2 253	367	3 426	1 164	500	11 420	500	1 000	9 920	1920
3 715	2 500	1 000	146	1 233	÷ 48	500	9 124	500	1 500	7 124	1921
3 885	—	500	—	1 069	40	500	7 628	500	1 500	5 628	1922
3 825 ⁵⁾	1 500	176	—	67	490	—	7 037	500	1 500	5 037	1923
3 630	—	521	—	÷ 642	÷ 7	—	6 357	500	1 500	4 357	1924
3 708	—	415	—	33	÷ 5	500	6 686	500	1 500	4 686	1925
3 525	300	665	244	112	÷ 22	—	6 748	500	1 500	4 748	1926
3 597	800	779	77	830	290	—	6 753	500	1 500	4 753	1927
4 204 ⁶⁾	262	278	178	1 682	255	—	6 898	559	1 500	4 839	1928
4 153	—	437	624	1 618	÷ 10	500	7 311	500	1 500	5 311	1929
3 873	—	705	35	1 323	÷ 3	—	7 109	500	1 500	5 109	1930
3 913	—	688	—	66	869	—	5 704	500	1 500	3 704	1931
3 909	—	170	—	33	261	—	5 308	500	1 500	3 308	1932
3 532	—	204	234	28	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1933
3 390	170	123	—	27	÷ 133 ¹⁰⁾	—	5 253	500	1 500	3 253	1934
3 455	200	173	—	13	406	—	5 253	500	1 500	3 253	1935
3 459	112	258	—	46	5	—	5 253	500	1 500	3 253	1936
3 443	—	450	—	27	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1937
3 689	117	1 802	—	37	3 703	—	5 253	500	1 500	3 253	1938
3 764	—	946	—	38	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1939
4 308	735	1 058	—	166	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1940
3 774	1 147	1 134	—	583	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1941
4 238	188	2 500	—	562	—	1 000	5 413	500	1 500	3 413	1942
4 370	323	1 535	—	72	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1943
5 273	300	1 500	—	532	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1944
4 836	239	2 300	—	715	—	600	5 413	500	1 500	3 413	1945
5 293	—	5 000	4 140 ⁹⁾	26	—	1 200	5 413	500	1 500	3 413	1946
6 563	480	3 243	—	681	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1947
7 056	—	2 000	—	83	—	450	5 413	500	1 500	3 413	1948
7 210	—	—	451 ⁹⁾	44	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1949
7 331	—	500 ⁷⁾	1 501 ⁹⁾	534	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1950

⁶⁾ Y compris fr. 635 000 : provision pour risques non assurés. Avec les attributions effectuées de 1923 à 1927, cette provision s'élève à fr. 1 000 000.

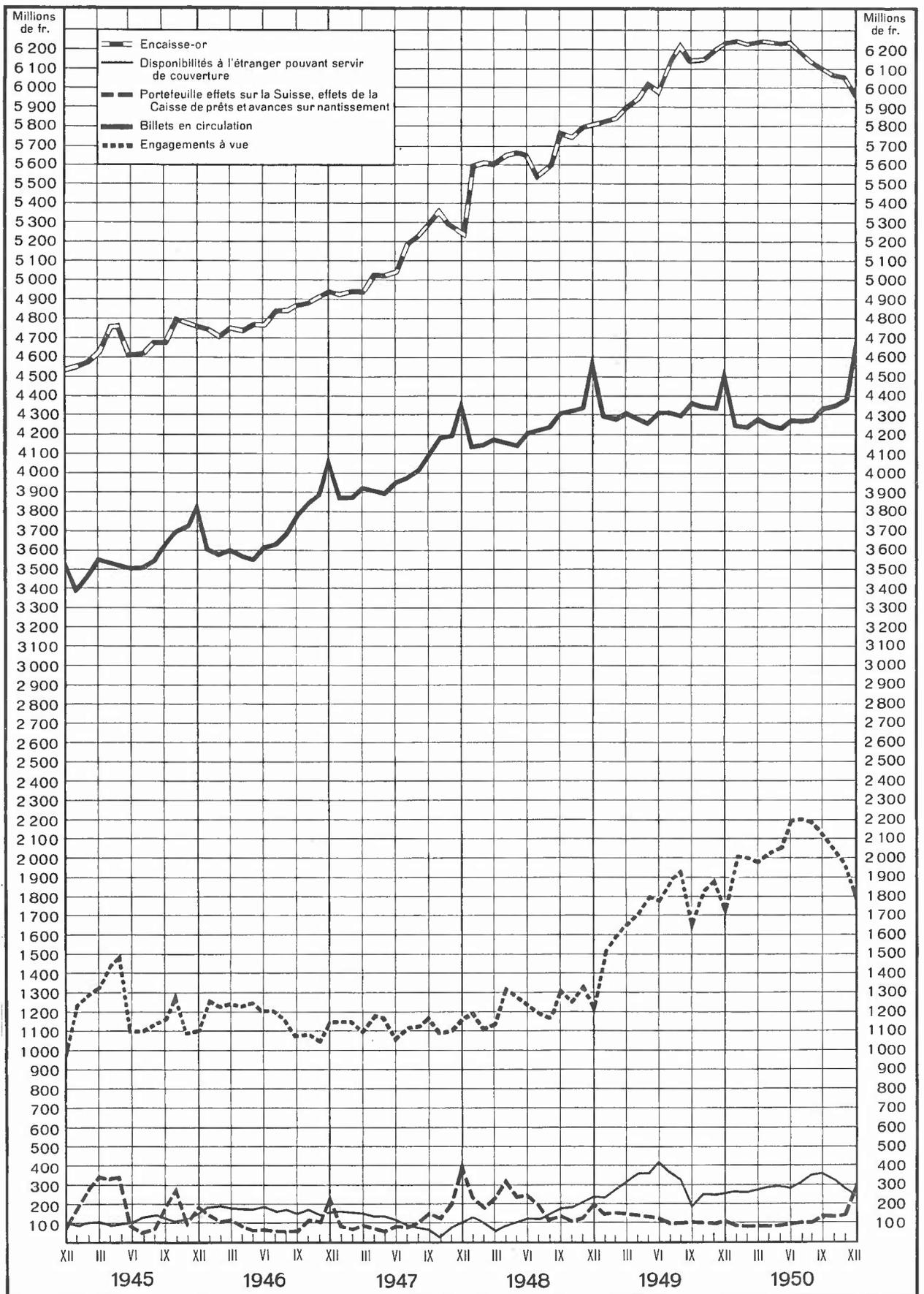
⁷⁾ Voir remarque page 35.

⁸⁾ Y compris les frais d'importation de numéraire de 1907/8 à 1915.

⁹⁾ Frais de stérilisation.

¹⁰⁾ Réserves non utilisés pour pertes éventuelles sur affaires courantes.

La Banque Nationale Suisse en fin de mois



Trafic de compensation

Année	Mouvement des Chambres suisses de compensation									Clearing des titres pour opérations au comptant	
	Bâle	Berne	La Chaux-de-Fonds	Genève	Lausanne	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total	Bâle	Zurich
Nombre des membres au 31 décembre											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1946	16	11	4	13	9	5	8	7	73	19	22
1947	16	11	4	13	9	5	8	7	73	19	22
1948	15	11	4	13	9	4	8	7	71	18	22
1949	15	11	4	13	9	4	8	7	71	17	22
1950	15	11	4	13	9	4	8	7	71	18	22
Nombre d'effets											
1946	60 947	34 784	8 006	97 814	65 288	8 891	19 077	128 530	423 337	—	—
1947	70 882	41 572	8 303	137 266	68 530	10 130	19 527	133 294	489 504	—	—
1948	71 861	44 015	6 403	130 021	69 938	9 403	18 709	133 877	484 227	—	—
1949	69 775	41 177	5 539	113 953	66 148	7 735	16 497	114 357	435 181	—	—
1950	62 564	40 596	5 040	111 083	67 309	7 383	15 740	120 642	430 357	—	—
Mouvement total (en 1000 francs)											
1946	573 040	175 318	29 424	487 892	349 437	39 346	91 226	721 966	2 467 649	154 724	762 279
1947	859 936	200 468	32 577	678 027	431 452	48 807	116 353	864 393	3 232 013	209 366	715 011
1948	989 274	201 687	32 937	961 773	516 511	40 230	114 987	905 264	3 762 663	140 945	638 910
1949	928 234	177 043	31 355	826 094	476 138	38 740	93 001	749 651	3 320 256	172 855	815 802
1950	769 706	178 063	30 133	865 653	404 206	35 753	85 858	792 684	3 162 056	214 060	911 844
Du mouvement total ont été réglés par compensation proprement dite (en pour-cent)											
1946	56.62	55.72	45.62	55.54	50.33	43.68	47.91	65.49	57.39	57.14	69.37
1947	62.30	56.93	43.92	61.92	50.84	45.37	48.44	65.19	60.19	55.80	68.20
1948	61.74	57.66	42.24	58.28	50.45	49.13	49.66	58.98	57.75	55.95	70.38
1949	58.70	56.97	43.67	57.67	44.43	43.40	49.17	58.78	55.73	56.58	69.12
1950	49.84	55.80	45.73	56.57	52.94	39.60	48.12	59.19	54.56	59.40	73.03

Liste des membres des autorités et des organes de la Banque

au 1^{er} janvier 1951

I. Présidence de l'Assemblée générale

(Période administrative 1947—1951)

M. le D^r A. Müller, conseiller national, Amriswil, président.

M. E. Renaud, ancien conseiller d'Etat, Rochefort, vice-président.

II. Commission de contrôle

(Période administrative 1950/1951)

MEMBRES:

MM. G. de Kalbermatten, banquier, Sion, président.
A. Walti, président du conseil d'administration de la Volksbank in Reinach, Reinach.
D^r E. Gsell, professeur à l'Ecole suisse des hautes études économiques et administratives de St-Gall, Bühler.

SUPLÉANTS:

MM. D^r h. c. W. Amstalden, ancien conseiller aux Etats, président de la Banque cantonale d'Obwald, Sarnen.
R. Corrodi, directeur de la Banque cantonale de Schaffhouse, Schaffhouse.
N. Senn, directeur de la Banque cantonale d'Appenzel Rh.-I., Appenzel.

III. Conseil de banque

(Période administrative 1947—1951)

Les 15 membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*).

MM. D^r A. Müller, conseiller national, Amriswil, président.
E. Renaud, ancien conseiller d'Etat, président du conseil d'administration de la Banque cantonale neuchâteloise, Rochefort, vice-président.
* J. Ackermann, conseiller national et conseiller d'Etat, directeur des Finances du Canton de Fribourg, Fribourg.
* W. Ackermann, conseiller aux Etats, président du conseil d'administration de la Banque cantonale d'Appenzel Rhodes-Extérieures, Hérisau.
F. Bachtler, juge à la Cour suprême, Soleure.
E. Barbey, de la maison Lombard, Odier & Cie, Genève.
* W. Bloch, directeur général de la Société des Usines de Louis de Roll, président de la Banque cantonale de Soleure, Gerlafingen.
R. Bratschi, conseiller national, président de la Fédération suisse des cheminots, Berne.
Prof. P. Carry, avocat, Genève.
* S. de Coulon, conseiller aux Etats, directeur d'Ebauches S. A., Fontainemelon.
* E. Emmenegger, conseiller d'Etat, chef du Département des Finances du Canton de Lucerne, Schüpflheim.
D^r G. Eugster, conseiller national, président de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel, Mörschwil.
* E. Fischer, ancien conseiller d'Etat, Lausanne.
* D^r B. Galli, conseiller d'Etat, directeur des Départements des Finances et de l'Instruction publique du Canton du Tessin, Lugano.
V. Gautier, de la maison Pictet & Cie, Genève.
H. Giger, commerçant, Berne.
* L. Gredig-Stünzi, hôtelier, Pontresina.
Prof. D^r O. Howald, délégué du Comité directeur de l'Union suisse des paysans, Brugg.
F. Hug, président du Directoire commercial de St-Gall, St-Gall.
E. Hürlimann, président du conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances, Risch.
P. Joerin, président du conseil d'administration de la maison Commerce Général de Charbons S. A., Bâle.

MM. * D^r A. Jöhr, président du conseil d'administration du Crédit Suisse, Zurich.
D^r jur. h. c. C. Koechlin, président de la Chambre de commerce de Bâle, Bâle.
D^r R. Loretan, avocat, Sion.
U. Meyer-Boller, président de l'Union des arts et métiers de la ville de Zurich, Zurich.
M. Meylan-Lugrin, président du conseil d'administration de la Fabrique d'horlogerie Lemania Lugrin S. A., L'Orient.
* K. Muheim, ancien conseiller national, président de la Banque cantonale d'Uri, Altdorf.
C. Müller-Munz, président central de la Société suisse des cafetiers et restaurateurs, Zurich.
* A. Picot, conseiller aux Etats et conseiller d'Etat, Genève.
D^r M. Rusca, avocat et notaire, Lugano.
M. Savoye, président du conseil d'administration et directeur général de la Compagnie des Montres Longines, Francillon S. A., St-Imier.
D^r A. Schmid, conseiller national, membre du conseil de banque de la Banque cantonale d'Argovie, Oberentfelden.
D^r M. Staehelin, vice-président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse, Bâle.
* H. Stähli, conseiller national, président de la Banque cantonale de Berne, Berne.
* D^r H. Sulzer, président du conseil d'administration de la maison Sulzer Frères, Société anonyme, Winterthur.
* A. Vischer-Simoni, de la maison Simoni, Vischer & C^o, Bâle.
E. Weber, ancien président de la Direction générale de la Banque Nationale Suisse, Erlenbach (Zurich).
J. R. Weber, conseiller aux Etats, agriculteur, Grasswil.
Prof. D^r M. Weber, conseiller national, président de la direction de l'Union suisse des coopératives de consommation, Wabern près Berne.
(Un mandat vacant.)

IV. Comité de banque

(Période administrative 1947—1951)

MEMBRES:

- MM. D^r A. Müller, Amriswil, président de par ses fonctions.
E. Renaud, Rochefort, vice-président de par ses fonctions.
Prof. P. Carry, Genève.
Prof. D^r O. Howald, Brougg.
F. Hug, St-Gall.
E. Hürlimann, Risch.
D^r jur. h. c. C. Koechlin, Bâle.

SUPPLÉANTS:

- MM. Prof. D^r M. Weber, Wabern près Berne.
Dr. B. Galli, Lugano.

V. Comités locaux

(Période administrative 1947—1951)

AARAU

- MM. A. Oehler-Wassmer, président du conseil d'administration des Usines métallurgiques Oehler & C^o, société anonyme, Aarau, président.
H. von Arx-Gresly, Olten, vice-président.
D^r O. Pfiffner, délégué du conseil d'administration de la maison « Elfa » Usine Electrochimique Francke S. A., Aarau.

BALE

- MM. P. Joerin, président du conseil d'administration de la maison Commerce Général de Charbons S. A., Bâle, président.
W. Preiswerk-Tissot, président du conseil d'administration de la Société Commerciale de Bâle S. A., Bâle, vice-président.
D^r h. c. G. Bohny, président de l'Union des arts et métiers de Bâle-Ville, Bâle.

BERNE

- MM. A. Buser, ing. agr., directeur de la Fédération d'associations agricoles du Canton de Berne et de cantons limitrophes, Berne, président.
P. E. Brandt, administrateur-délégué de la maison Oméga Louis Brandt & Frère S. A., Bienne, vice-président.
D^r W. Weyermann, secrétaire de l'Union cantonale bernoise du commerce et de l'industrie, Berne.

GENÈVE

- MM. Ed. Bordier, de la maison Bordier & C^{ie}, Genève, président.
J. Lombard, de la maison Lombard, Odier & C^{ie}, Genève, vice-président.
L. Desbaillets, directeur de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, Genève.

LAUSANNE

- MM. L. Mercanton, directeur de la Société romande d'électricité, Clarens-Montreux, président.
H. Mayr-Zwahlen, ing., président du conseil d'administration de la maison Zwahlen & Mayr S. A., Prilly-Lausanne, vice-président.
F. Cuendet, de la maison Cuendet & Martin, Yverdon.

LUCERNE

- MM. J. Bühler, de la maison Importation de vins, Scherer & Bühler S. A., à Meggen, Lucerne, président.
J. Moser, directeur de la Fédération d'associations agricoles de la Suisse centrale, Lucerne, vice-président.
K. Bucher, conseiller national, secrétaire de la Chambre de commerce de Lucerne et de l'Union lucernoise du commerce et de l'industrie, Lucerne.

LUGANO

- MM. W. Simona, industriel, Locarno, président.
F. Wullschleger, de la maison Bariffi & Wullschleger S. A., Lugano, vice-président.
E. Brenni, ing., directeur de la Società Anonima Tannini Ticinesi, à Melano, Mendrisio.

NEUCHÂTEL

- MM. H. Haefliger, de la maison Haefliger & Kaeser S. A., Neuchâtel, président.
H. Humbert, de la maison Jean Humbert & C^{ie}, Société Anonyme, La Chaux-de-Fonds, vice-président.
J.-L. Borel, de la maison Ernest Borel & C^{ie}, successeurs de Borel-Courvoisier, Société Anonyme, Neuchâtel.

ST-GALL

- MM. F. Hug, président du Directoire commercial de St-Gall, St-Gall, président.
C. Forster, de la maison Carl Forster & C^o, St-Gall, vice-président.
P. Markwalder, de la maison Markwalder & C^o, St-Gall.

ZURICH

- MM. H. Müller, de la maison Müller-Staub Fils S. A., Zurich, président.
H. Sträuli-Asp, de la maison Sträuli & C^{ie}, Winterthur, vice-président.
A. Landolt, directeur de la Fabrique de Soieries ci-devant Edwin Naef S. A., Zurich.

VI. Direction générale

Membres de la Direction générale (Directeurs généraux)

MM. le D^r P. Keller, Zurich (président); D^r h. c. P. Rossy, Berne (vice-président); A. Hirs, Zurich

Secrétariat général

Directeur de division et secrétaire général: M. E. Mosimann, Zurich.
Suppléant du secrétaire général: M. le D^r R. Erb, Berne.

Départements de la Direction générale

I^{er} ET III^e DÉPARTEMENTS A ZURICH

<p>Chef du I^{er} département: M. le D^r P. Keller, président de la Direction générale. Suppléant: M. le D^r W. Schwegler, directeur. Directeur de division: M. le D^r E. Ackermann. Juriste-conseil: M. H. Huber. Fondés de pouvoirs: MM. A. Bachmann, P. Bachmann, A. Bertschinger, P. Bollmann, W. Breitenmoser, E. Colombo, H. Lendi, E. Maag, E. Meier, H. Nägeli, J. Perret, H. Peyer, J. Rudin, J. Torgler, M. Triner, R. Unkauf, A. Weilenmann, H. Werder. Mandataires commerciaux: MM. Ph. Blaser, A. Braun, E. Brunner, D^r E. Eggmann, G. Hasler, O. Heyer, D^r G. Jaquemet, E. Kaufmann, E. Kunz, R. Meier, L. Nosedà, R. Reutlinger, A. Ritter, E. Schnorf, R. Sutter.</p>	<p>Chef du III^e département: M. A. Hirs, membre de la Direction générale. Suppléant: M. A. Rösselet, directeur.</p>
---	--

AGENCE DE WINTERTHOUR

Fondé de pouvoirs: M. E. Maurer.
Mandataires commerciaux: MM. H. Bucher, J. Messmer.

II^e DÉPARTEMENT A BERNE

Chef du département: M. le D^r h. c. P. Rossy, vice-président de la Direction générale.
Suppléant: M. le D^r R. Motta, directeur.
Directeur de division: M. le D^r J. Leemann.
Caissier principal de la Banque: M. E. Blumer.
Fondés de pouvoirs: MM. E. Burkhardt, D^r R. Erb, O. Gerber, O. Kunz, H. Lanz, H. Moser, J. Rich, D^r W. Stöcklin, H. Stricker, W. Suter, W. Zürcher.
Mandataires commerciaux: MM. E. Bringolf, H. Brunner, W. Forster, Ch. Polier, W. Ruchti.

AGENCE DE BIENNE

Fondés de pouvoirs: MM. H. Weiss, E. Keller.
Mandataire commercial: M. A. Thevenon.

VII. Succursales

AARAU

Direction locale: M. A. Henny, directeur.
Fondés de pouvoirs: MM. S. Hügi, A. Küng.
Mandataires commerciaux: MM. W. Enz, W. Schaffner.

BALE

Direction locale: M. B. Fisch, directeur.
Fondés de pouvoirs: MM. J. Hablützel, A. Probst, E. Wüthrich.
Mandataires commerciaux: MM. H. Brunner, U. Burry, O. Laubscher, R. Meyer.

GENÈVE

Direction locale: M. M. Compagnon, directeur.
Fondés de pouvoirs: MM. M. Berthoud, Ch. Erb, J. Terrier.
Mandataires commerciaux: MM. P. Martin, Ph. Martin, Ch. Vuichoud.

LAUSANNE

Direction locale: M. R. Virieux, directeur.
Fondés de pouvoirs: MM. R. Andrié, O. Grec, R. Zuttel.
Mandataires commerciaux: MM. A. Bornand, F. Duport, A. Michod.

LUCERNE

Direction locale: M. le D^r F. Jenny, directeur.
Fondés de pouvoirs: MM. H. Landolt, A. Pajarola, A. Ruf, G. Sidler.
Mandataires commerciaux: MM. A. Birrer, C. Zelger.

LUGANO

Direction locale: M. R. Rossi, directeur.
Fondés de pouvoirs: MM. A. Canonica, G. Gaggini.
Mandataires commerciaux: MM. R. Ghiringhelli, G. Steiger.

NEUCHÂTEL

Direction locale: M. L.-M. de Torrenté, directeur.
Fondés de pouvoirs: MM. A. Berger, Ch. Jequier, M. Matthey.
Mandataires commerciaux: MM. A. Pittet, E. Thomet.

AGENCE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Fondés de pouvoirs: MM. R. Zintgraff, R. Hügli.
Mandataire commercial: M. J. Henny.

ST-GALL

Direction locale: M. W. Kobelt, directeur.
Fondés de pouvoirs: MM. M. Keller, R. Siegrist, A. Steinmann.
Mandataires commerciaux: MM. A. Schmidheini, E. Schöbi.